



SOMMAIRE

	Page
Point 108 de l'ordre du jour : Question de Palestine (suite)	991

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Palestine (suite)

1. M. DATCU (Roumanie) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, au nom de la délégation roumaine, de m'associer à tous ceux qui ont présenté ce matin des condoléances à la délégation irlandaise à l'occasion du décès du président de l'Irlande, M. Erskine Childers.

2. Je tiens également à présenter à la délégation de l'Arabie saoudite, et particulièrement à mon distingué collègue, M. Barody, les condoléances de la délégation roumaine à l'occasion du décès, survenu jeudi dernier, du ministre d'Etat aux affaires étrangères de l'Arabie saoudite, M. Omar Sakkaf.

3. Je voudrais adresser, de la part de la délégation roumaine, un salut cordial à la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], et exprimer notre satisfaction de la voir participer aux débats actuels.

4. L'Assemblée générale aborde à cette session un problème dont la solution constitue un composant essentiel de l'édification d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le fait de porter le problème palestinien devant l'Assemblée générale revêt une importance remarquable. Au fond, il s'agit là de la contribution que l'Organisation des Nations Unies peut apporter au respect des droits nationaux du peuple palestinien, afin de résoudre d'une manière juste et définitive la situation au Moyen-Orient.

5. Certes, le problème palestinien, de même que les autres problèmes de cette région, est ancien et complexe. Le temps écoulé, les tentatives de leur trouver des solutions par la voie armée n'ont fait que les compliquer davantage. Toutefois, cela ne signifie pas qu'ils soient insolubles. La vie elle-même prouve que, de nos jours, la communauté internationale dispose de la capacité et des ressources nécessaires pour résoudre les problèmes internationaux, à condition qu'il existe la volonté politique requise.

6. Grâce à la lutte des masses populaires de partout et sous l'action des forces progressistes qui militent en faveur de la paix, de la liberté, de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de la démocratie

et du progrès social, le monde contemporain connaît de profondes transformations révolutionnaires. L'aire de manifestation de la vieille politique impérialiste, colonialiste, néo-colonialiste, de force et de diktat se rétrécit du jour au lendemain.

7. La nouvelle tendance vers la détente, vers l'organisation des rapports entre tous les Etats sur la base des principes de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de la pleine égalité en droits, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'intégrité territoriale, du non-recours à la force ou à la menace de la force se confirme toujours plus puissamment dans la vie internationale.

8. La voie des négociations et de l'entente dans la solution politique des questions litigieuses s'impose toujours davantage. Les événements politiques de ces dernières années attestent que c'est là la seule voie capable d'éliminer les foyers de tension et de conflit, les sources d'animosité et de suspicion entre Etats. Des problèmes difficiles et épineux, de vieille date — des années de "guerre froide" — ou de date plus récente, certains liés à la situation même au Moyen-Orient, ont été abordés de cette façon et non sans succès. Certes, leur solution n'est pas facile et elle réclame encore beaucoup d'efforts, de persévérance et de patience.

9. Mais ce qui est essentiel c'est le fait que la décision de les aborder à la table des négociations et de les résoudre par la voie politique a prévalu. C'est pourquoi nous ne voyons pas de raison pour que les problèmes du Moyen-Orient fassent exception.

10. Voici le message que le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie apporte à ces débats : faisons en sorte que la raison, la voie du règlement politique, le respect pour les intérêts de chaque peuple de cette région et de tous triomphent également dans l'examen de la situation au Moyen-Orient.

11. Récemment, le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceaușescu, déclarait :

"Nous nous prononçons résolument pour la solution par la voie pacifique des conflits, des états de tension au Moyen-Orient, de même que dans les autres régions du monde, pour une paix durable et juste, qui garantisse à chaque peuple l'indépendance et la souveraineté. Dans ce contexte, nous nous prononçons également pour le règlement du problème palestinien conformément à sa volonté de mener une vie libre et indépendante."

12. Le Gouvernement roumain estime qu'aujourd'hui plus que jamais il y a des conditions et des possibilités réelles pour que les perspectives de l'instauration de la paix au Moyen-Orient prennent forme. Pourtant, il est nécessaire de déployer des efforts persévérants, tant au sein de l'Organisation des Nations Unies

qu'en dehors de celle-ci, en vue d'une solution stable et durable de la situation au Moyen-Orient et, dans ce cadre, du règlement équitable du problème palestinien, conformément aux intérêts de tous les peuples de cette région, et aux exigences du renforcement de la paix mondiale.

13. De telles solutions devront partir, de l'avis du Gouvernement roumain, de la reconnaissance des réalités de cette partie du monde. En même temps, ces solutions doivent être le fruit de la participation et de la coopération de tous les peuples intéressés, seule garantie de leur viabilité, de la création des conditions permettant à chaque peuple de vivre en paix, de forger sa destinée conformément à sa volonté et à ses intérêts.

14. Tout comme dans d'autres parties du monde, il faut que la vérité s'impose aussi au Moyen-Orient, à savoir qu'un peuple qui méconnaît la liberté d'un autre ne peut pas être vraiment libre, de même qu'aucun peuple ne peut se développer de façon indépendante et souveraine s'il refuse le même droit fondamental aux autres peuples.

15. De même, devra s'imposer cette vérité que la sécurité d'un Etat ne peut être fondée que sur une politique de paix et d'amitié avec les pays et les peuples voisins, avec tous les pays du monde en respectant leur indépendance et leur souveraineté nationales.

16. Le Gouvernement roumain a constamment affirmé au fil des années qu'en vue d'un règlement politique juste et durable au Moyen-Orient on devra assurer la réalisation de trois exigences fondamentales.

17. Premièrement, il s'agit de la nécessité du retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés à la suite du conflit de 1967. En effet, comme il a été prouvé dans la pratique, le maintien de ces territoires sous occupation constitue une source permanente de tension dans la zone. L'expérience historique prouve que la sécurité d'un Etat ne saurait être réalisée que par une politique de paix et d'amitié avec les voisins, de renonciation à l'emploi de la force ou à la menace de la force et par des relations de bonne volonté. Cela est également valable pour le Moyen-Orient.

18. Deuxièmement, il est nécessaire de reconnaître et de garantir en même temps le droit à l'existence, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de tous les Etats de cette zone. Cela constitue une exigence dictée par les intérêts même de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Sa réalisation ouvre des perspectives favorables pour la coexistence pacifique de tous les peuples de cette région et crée des conditions pour qu'ils puissent consacrer toute leur énergie à leur progrès économique et social, à leur développement libre et indépendant.

19. Troisièmement, il s'agit de résoudre d'une façon équitable le problème du peuple palestinien auquel l'Assemblée générale consacre les débats actuels. Le Gouvernement roumain estime que l'édification d'une paix juste et durable au Moyen-Orient est directement liée au respect des droits nationaux du peuple palestinien, y compris de son droit de décider à lui seul de sa propre destinée et d'organiser son propre Etat indépendant.

20. Compte tenu de cette position de principe et dans l'esprit des principes qui guide sa politique étrangère, la Roumanie a apporté sa contribution aux

efforts visant à trouver une solution équitable et durable, par la voie politique au conflit du Moyen-Orient en général, et au problème palestinien en particulier, tout en déployant à cette fin une activité multilatérale intense. Les rencontres du président Nicolae Ceaușescu avec les représentants du mouvement palestinien de libération de même qu'avec les dirigeants des Etats de cette région en sont des expressions éloquentes.

21. La récente visite à Bucarest du Président de l'OLP, Yasser Arafat, a été l'occasion de réaffirmer la solidarité du peuple roumain avec les aspirations du peuple palestinien de réorganiser d'une manière indépendante sa propre vie, conformément à ses droits légitimes. Dans cet esprit, la Roumanie appuie l'aspiration du peuple palestinien si éprouvé, visant à édifier son Etat propre, au sein duquel il puisse se consacrer à son développement économique et social et mener une politique de coopération avec tous les Etats, dans son propre intérêt et dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la détente internationales.

22. La Roumanie est l'un des Etats qui s'est porté auteur de la demande d'inscription du problème palestinien en tant que point distinct de l'ordre du jour de la présente session. Nous avons également appuyé, en tant que coauteur, la proposition visant à inviter à l'examen de ce point les représentants de l'OLP.

23. La Roumanie estime qu'il est nécessaire d'assurer la participation de l'OLP à la Conférence de Genève pour la paix au Moyen-Orient. Cette participation ne représente, en effet, qu'une continuation de l'action visant à assurer la présence des Palestiniens à la discussion des problèmes qui les concernent directement, car on ne peut pas mener de négociations sur la situation au Moyen-Orient sans examiner la question palestinienne et on ne peut pas non plus aborder l'examen de la situation du peuple palestinien sans la participation adéquate de ses représentants légitimes.

24. La solution du problème palestinien en conformité des intérêts et des droits légitimes du peuple palestinien constituera sans doute l'un des facteurs importants du règlement des problèmes du Moyen-Orient. Une telle solution contribuera au raffermissement du processus de détente internationale, de la paix et de la sécurité dans le monde, auxquels tous les peuples sont profondément intéressés.

25. La délégation roumaine est autorisée à réaffirmer la décision de la Roumanie socialiste de continuer à déployer des efforts afin d'apporter son entière contribution à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

26. M. GHOBASH (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, avant d'exposer notre point de vue sur la question de Palestine, je voudrais présenter des condoléances à l'Irlande à l'occasion du décès de son président, M. Childers, ce grand homme d'Etat et grand politicien. Qu'il repose en paix.

27. C'est pour moi un très grand honneur, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à ce poste éminent, dont vous êtes particulièrement digne étant donné votre expérience, votre sagesse et vos qualités exceptionnelles qui vous

permettent de présider nos débats dans l'intérêt de notre organisation afin qu'elle réalise ses nobles objectifs, à savoir l'instauration de la justice parmi les nations et la libération de l'homme de l'oppression et de l'erreur.

28. La lutte vigoureuse et décidée des peuples opprimés, à notre époque moderne, pour obtenir leurs droits légitimes, les efforts vigoureux entrepris par l'élite éclairée des pays développés en vue de la libération de l'homme dans sa propre société et pour le débarrasser de l'illusion des préjugés raciaux et de la supériorité culturelle, commencent à porter leurs fruits, ce qui augure d'un meilleur avenir pour notre société humaine et offre l'occasion à la voix de la vérité de s'élever pour lancer un appel à la justice et à l'équité.

29. L'invitation que l'Assemblée générale a adressée à l'OLP d'envoyer une délégation pour plaider, devant l'écrasante majorité du genre humain, la cause du peuple palestinien, compte tenu des injustices, des agressions et de l'exil dont il a souffert, constitue en vérité, un triomphe historique nous nous réjouissons de ce triomphe, non seulement parce qu'un frère ou un parent a gagné une juste cause, mais aussi parce que ce triomphe annonce la rupture du maillon le plus résistant d'une chaîne de mensonges, de distorsions et de calomnies qui ont entouré l'une des questions de libération les plus importantes au monde, à savoir celle des droits palestiniens. Nombreux étaient ceux qui, attendant avec impatience le triomphe du droit et que s'élève haute et claire la voix de la vérité, désespéraient de cette aptitude à briser cette chaîne de mensonges et de distorsions et à faire entendre au monde la simple vérité, à tel point que l'historien anglais Arnold Toynbee disait en 1970 :

“La justice et l'injustice sont les mêmes en Palestine qu'ailleurs. Ce qu'il y a de particulier dans le conflit de Palestine, c'est que le monde a écouté la partie ayant commis le délit sans prêter l'oreille aux victimes.”

Mais nous savons aussi que si l'injustice a eu son tour, la justice finira par l'emporter.

30. Maintenant que la véritable nature de ce conflit commence à émerger et que la vérité se fait jour à différents niveaux et dans d'importants secteurs de divers pays du monde, les représentants de l'agressive entité sioniste s'inquiètent au point d'organiser des manifestations démagogiques et d'abreuer d'injures cette instance internationale. L'un de ces dirigeants accuse l'Assemblée générale de distorsions et dit :

“Dans son humeur et sa structure actuelles, l'Organisation des Nations Unies refuserait de souscrire aux Dix Commandements en raison de leur origine israéliite.”

31. C'est une mauvaise façon d'aborder le problème. C'est un mode d'approche raciste et religieusement intolérant, qui ne voit dans l'honneur et la conscience des représentants de millions de gens que la fausseté, parce qu'ils ne sont pas tous prêts à suivre l'injustice et à l'accepter.

32. Ces nuages de mensonges ont commencé à se disperser au vif soleil de la vérité et la vague puissante de liberté qui unit dans la lutte non seulement les peuples opprimés du tiers monde, mais aussi des millions d'intellectuels chez les peuples de pays

développés. Nous ne devons certes pas oublier ceux qui, quoique de religion juive, se sont opposés et continuent de s'opposer au mensonge sioniste, au niveau de la pensée et de la doctrine, et condamnent les actes de répression, les meurtres et l'usurpation au niveau d'action politique.

33. M. L. Wagenaar disait, dans une lettre à *Die Weltwoche*, de Zurich, du 31 août 1967 :

“Aujourd'hui, est antisémite quiconque n'approuve pas les bases morales de la Déclaration Balfour ou, même, ose les mettre en question. Est également antisémite quiconque met en question le sens juif du sionisme. L'est également quiconque appelle Israël un Etat sioniste et non pas un Etat juif. L'est aussi quiconque affirme que la Palestine a été un pays arabe pendant 1 300 ans. L'est encore quiconque a le courage de dire qu'Israël fait fi de la tragédie des réfugiés arabes. Est antisémite quiconque s'étonne du terme “zones libérées” que l'on applique aux régions orientales de la Palestine. Est également antisémite dans cette acception toute personne qui n'a pas le moindre enthousiasme pour l'annexion de la Jérusalem arabe par l'Etat sioniste. Si c'est cela, être antisémite, alors je le suis aussi.”

34. Dès sa création, Israël a appliqué une politique de pionnier, d'occupation coloniale, sur le modèle de ce qui s'est produit en Afrique du Sud, ou même de façon encore plus brutale. Ayant chassé les Palestiniens de leurs foyers, ayant limité leurs droits de l'homme fondamentaux, Israël a opté pour la guerre contre les Arabes et pour l'application d'une politique de frontières mobiles : la politique d'acquisition de territoires par la force et d'extension des frontières au détriment de ses voisins, chaque fois qu'elle en avait l'occasion. Telle est la loi de la jungle qui a accompagné l'introduction du sionisme dans notre Orient arabe qui est pacifique et incliné, par sa nature, sa culture humaine et son histoire, vers la tranquillité et la cohésion. Nos espoirs sont fondés sur la paix. La paix dépend du respect des droits fondamentaux des peuples, dont le plus important est le droit à l'autodétermination appuyé par la communauté internationale tout entière. Le foyer de guerre et de l'agression constante au Moyen-Orient ne disparaîtra pas tant qu'Israël ne reconnaîtra pas les droits du peuple palestinien à sa terre et à son pays et ne mettra pas fin à la spoliation de l'héritage et des biens de ce peuple, spoliation dont le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés [A/9817] nous a donné une image vraie et désolante.

35. Le mouvement de libération de la Palestine jouit de l'appui absolu de mon pays, non seulement parce qu'il s'agit de notre mouvement de libération arabe, mais aussi parce que les combattants de la liberté palestiniens défendent une juste cause dont le triomphe sera un tournant majeur dans la lutte pour le rétablissement des droits des peuples qui souffrent sous le joug des oppresseurs, et des occupants racistes et qui voient leurs valeurs culturelles et humaines constamment bafouées. Nous sommes d'accord avec les vues de nos frères palestiniens sur le sionisme et sur leur rejet de la philosophie raciste et des pratiques agressives israéliennes. Leur juste appel pour l'établis-

sement d'une société éclairée, ouverte, tolérante et démocratique, qui ouvre largement son cœur pour accueillir toutes les cultures de tous ses membres sans discriminations fondées sur la religion, la couleur ou le contexte culturel, a notre appui absolu et cordial. Nous ne doutons pas de la sincérité de cet appel, car il vient du cœur d'un peuple qui a connu des souffrances extrêmes dont il n'était en aucune façon responsable. Là où il y a souffrance, il y a aussi un terrain convenable pour le bon grain. Le sionisme a fait avorter ou a faussé la tragique expérience du peuple juif qui a souffert douloureusement d'injustices au cours des années. Au lieu de créer une image humaine et tolérante telle que celle envisagée par les Palestiniens et une élite d'intellectuels juifs qui sont maintenant établis en Palestine, il a imité les oppresseurs et s'est fait à leur image, tirant l'épée pour semer le meurtre, l'exil et l'oppression. Isaac Deutscher a dit dans son livre "Le Juif non Juif", à la page 150 :

"A un niveau historique plus profond, la tragédie juive trouve en Israël une déplorable séquelle. Les dirigeants d'Israël exploitent l'autojustification et surexploitent Auschwitz et Treblinka; mais leurs actes font une moquerie du sens réel de la tragédie juive."

36. La génération actuelle des hommes et des femmes, la génération de la libération du colonialisme et de la détente internationale, se sentira sans aucun doute en sympathie avec la résistance palestinienne lorsque celle-ci lance un appel pour l'établissement d'une Palestine ouverte aux musulmans, aux chrétiens et aux juifs, car cet objectif palestinien contraste avec l'insistance israélienne et sioniste pour préserver l'idée d'un système fermé, fondé sur une approche égoïste, statique et irrationnelle de l'homme, de l'univers et de l'histoire. La conception sioniste du monde est que celui-ci est divisé — et continuera de l'être — entre le bien représenté par les Juifs et le mal représenté par les non-Juifs, qu'une guerre constante, réelle ou potentielle, fait nécessairement rage entre les deux et qu'en conséquence il n'y a ni paix ni coexistence possibles.

37. La conduite d'Israël à l'égard des Palestiniens et du monde arabe reflète cette conception de l'homme, de la guerre et de la violence, qui sont tenues pour des choses naturelles comme l'est aussi la supériorité raciale.

38. L'Arabe, autochtone du pays, se voit dénier tous les droits alors que le Juif jouit de tout. Nous trouvons, par exemple, que Herzl, dans son livre *Judenstaat*¹ (l'Etat juif) discute les plus minutieux détails d'organisation de l'Etat envisagé, tels que les heures de travail, les logements des travailleurs, le drapeau national. Mais il ne dit rien à propos des Arabes de Palestine, sauf ce qui figure dans ses mémoires. Ceci trahit son plan secret, qui était de forcer la population autochtone à quitter le pays en lui refusant tout emploi. Mais en ce qui concerne les territoires qui devaient être pris par les Juifs, Herzl ajoute :

"Si nous nous emparons d'une région et y trouvons des animaux qui sont dangereux pour les Juifs, tels que les grands serpents, nous utiliserons alors la population autochtone pour exterminer ces animaux avant de la chasser²."

Les sionistes ont respecté ces instructions à la lettre et dans l'esprit. Leur stratégie, durant le mandat, était fondée sur la suprématie sioniste, qui déniait publiquement aux Arabes de Palestine leurs droits politiques, demandait l'établissement d'une société juive fermée et déclarait que tout le territoire qui avait déjà été acquis était devenu une terre sioniste raciste. La constitution de l'Agence juive décrétait l'inadmissibilité du transfert des terres aux non-Juifs, c'est-à-dire les Arabes.

39. Le mouvement sioniste a été à ce point caractérisé par la violence et l'immoralité dans sa façon de traiter les Arabes qu'un intellectuel juif, Jodah Magnes, a dû conseiller ses collègues d'user d'un minimum de raison et de modération. Il a dit :

"Il semble que nous ayons pensé à tout, sauf aux Arabes. Nous avons fait paraître diverses publications et accompli d'autres choses pertinentes. Mais en ce qui concerne une politique cohérente, bien définie, réaliste et généreuse de coopération politique, sociale, économique et éducative avec les Arabes; le temps ne paraît jamais propice ! Et pourtant l'heure est venue pour que les Juifs tiennent compte de l'élément arabe en tant que problème essentiel qui se pose à nous. Si notre cause est juste, la leur l'est également. Si des promesses nous ont été faites, elles ont également été faites aux Arabes... Si nous voulons vivre dans cet espace vital, nous devons le faire avec les Arabes."

40. Ce mépris des valeurs morales a poussé les dirigeants israéliens à suivre une autre voie lorsqu'ils s'occupaient de la population autochtone, c'est-à-dire qu'ils ont opté pour la voie de colons racistes. Ce genre de traitement était inadmissible en vertu de la loi, et il est contraire à la Charte des Nations Unies.

41. Les régimes d'oppression en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie du Sud, malgré les lois inhumaines qui s'appliquent à la population autochtone, continuent tout au moins de reconnaître son existence matérielle sur le territoire. Mais les colons sionistes et leur Etat, Israël, dénie même au peuple palestinien le droit de présence matérielle sur leur terre. Ils nient jusqu'à leur existence. En 1969, l'ancien ministre israélien de l'information, Israël Galili, a dit : "Nous ne considérons pas les Arabes palestiniens comme un groupe ethnique, ni comme une communauté nationale distincte dans ce pays." Plusieurs années plus tard, Golda Meir faisait de ces balivernes la politique officielle de l'Etat, lorsqu'elle déclarait : "Il n'y a pas de gens appelés Palestiniens. Ils n'existent pas."

42. Ainsi, si l'on compare l'attitude israélienne avec celle des colons blancs d'Afrique du Sud et de Rhodésie, on constate que l'attitude israélienne est encore plus extrême et plus agressive, car les Israéliens ont toujours visé à l'élimination de la présence palestinienne sur leur terre, en la rejetant au-delà des frontières. Il en a toujours été ainsi : dès l'époque où Herzl parlait dans ses mémoires d'usurper la terre à ses propriétaires et de l'inadmissibilité de la revendre à des non-Juifs, ainsi que de l'élimination des classes pauvres en les chassant "par la douceur" au-delà des frontières, jusqu'à la politique consistant à modifier le caractère du pays, à installer des colonies et à démolir les maisons, que suivent actuellement les

dirigeants israéliens, en violation de nombreuses résolutions des Nations Unies qui, à maintes reprises, ont affirmé l'illégalité de ces actes et le fait qu'ils violaient les normes les plus élémentaires de la justice.

43. Le peuple palestinien a mené une vie tragique et extrêmement difficile au cours de ces 25 dernières années, alors qu'Israël a toujours essayé de centrer l'attention sur le conflit arabo-israélien afin d'éloigner de la scène internationale la question du peuple palestinien et de nier ainsi l'existence de la question de Palestine. La vérité, cependant, est qu'il existe bel et bien une question de Palestine, qu'elle est à la racine même du conflit au Moyen-Orient, et que ce sont les Palestiniens qui en ont le plus souffert.

44. Les nombreuses résolutions des Nations Unies qui demandaient la reconnaissance du droit du peuple palestinien à revenir dans sa patrie et son droit absolu à l'autodétermination, l'invitation récente adressée par l'Assemblée générale à l'OLP pour qu'elle participe à son débat et la présence de la délégation palestinienne parmi nous sont autant de preuves frappantes du fait que le monde comprend maintenant cette question.

45. M. Carl Lidbom, ministre suédois, déclarait dans un discours prononcé, le 6 novembre dernier, devant la Troisième Commission, en expliquant le vote de son pays au sujet de l'invitation lancée à l'OLP :

“C'est une illusion que de croire que le problème palestinien peut être traité comme un problème exclusivement de réfugiés. Nous ne pouvons classer les peuples en bons et mauvais; nous ne pouvons faire de distinction entre les peuples qui ont droit à l'autodétermination et les peuples qui n'ont pas le droit d'aspirer à la liberté. Le droit à l'autodétermination, affirmé de façon si solennelle par de nombreuses conventions et déclarations des Nations Unies, ne saurait souffrir d'exception. Cela doit être aussi clair que doit être clair notre refus de tolérer l'expansion territoriale par la force armée².”

46. Le ministre a poursuivi en disant :

“Nous avons appuyé la décision d'accorder à l'OLP le droit d'exprimer son avis, étant convaincus qu'il ne saurait y avoir de solution équitable et durable sans un dialogue auquel participent toutes les parties intéressées².”

47. Permettez-moi de revenir maintenant au conflit arabo-israélien. Israël est né à une époque où la marée des mouvements de libération nationale commençait à monter dans le but de libérer le monde de la domination coloniale. Le monde arabe était encore profondément secoué par le mouvement grandissant de libération, qu'il se produise à l'est ou à l'ouest de ses frontières. Dans tous leurs pays, les Arabes luttèrent vigoureusement pour leur salut et leur libération et Israël s'est toujours dressé pour faire obstacle aux aspirations des Arabes — peuples du tiers monde — qui luttent pour le progrès. Il a mené des guerres répétées contre l'Égypte et a comploté contre le Front de libération nationale algérien, lui attribuant les actes de terrorisme et de sabotage qu'il attribue maintenant libéralement aux combattants de la liberté palestiniens. Israël a été au centre de tout cela, fidèle à son rôle historique de barrière qui se dresse entre les peuples et la liberté. Je n'ai pas besoin d'en fournir des preuves

car les déclarations des dirigeants d'Israël dans ce sens sont nombreuses.

48. L'opposition israélienne au mouvement anticolonialiste des Arabes n'est toutefois pas la seule raison du conflit qui les oppose. D'autres raisons ont incité les Arabes à s'opposer à Israël. A la suite de la destruction qui était le lot de leurs frères de Palestine et de l'occupation de la plus grande partie du territoire palestinien par Israël au défi des résolutions des Nations Unies, les gouvernements arabes ont commencé à voir clairement les buts expansionnistes d'Israël. Leurs appréhensions se sont trouvées confirmées par l'invasion du Sinaï en 1956 et par la guerre du 5 juin 1967.

49. Dans toutes ces guerres Israël a toujours cherché à annexer des territoires et à s'agrandir. Le retrait d'Israël des territoires occupés, en 1957, a été obtenu grâce à la solidarité et à la pression internationales, mais la guerre de juin a conduit à l'annexion de Jérusalem, à la destruction de villes et de villages arabes, à l'établissement de colonies dans les territoires occupés et à la modification des caractéristiques culturelles et démographiques de ces territoires.

50. Toute interprétation du proche avenir indiquera clairement le manque de clairvoyance de cette politique destructrice d'Israël, lourde de dangers et d'excès irrationnels. Les Palestiniens, en dépit de toutes les atrocités commises contre eux et de l'inhumanité dont ils ont été l'objet, s'efforcent aujourd'hui de libérer leur patrie et d'établir une société humanitaire en harmonie avec elle-même et avec le mouvement de l'histoire, une société qui serve les véritables intérêts des hommes, qu'ils soient juifs ou non. Les Palestiniens luttent pour une société qui rétablira leurs droits et leur dignité humaine. Par-dessus tout, doivent dominer les notions d'égalité et de fraternité entre les hommes en même temps que les valeurs humanitaires de notre civilisation contemporaine et une conviction profonde dans la destinée commune de l'humanité. Il se présente une occasion exceptionnelle et un climat spirituel excellent pour la conciliation des divers groupes nationaux en Terre sainte.

51. Les efforts des Palestiniens pour leur renaissance nationale et l'approfondissement de sa valeur humaine seront influencés d'une façon positive par toutes les résolutions que l'Assemblée adoptera conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux résolutions antérieures sur le droit du peuple palestinien à retourner dans sa patrie, ses droits à l'autodétermination et à la jouissance de leurs valeurs culturelle, nationale et religieuse.

52. L'attitude d'entêtement d'Israël, son arrogance et le fait qu'il ne reconnaît pas les intérêts du peuple palestinien ne peut conduire qu'à des échecs. L'esprit de libération de notre époque et l'appui absolu que donnent les nations arabes à la juste lutte du peuple palestinien, ainsi que la solidarité des peuples du monde ne peut que mener à l'intensification de la lutte des Palestiniens pour la liberté et à l'accroissement de l'isolement d'Israël. Cet isolement d'Israël se dessine déjà à l'horizon et un grand nombre de peuples responsables, qu'ils soient juifs ou non juifs, commencent à se détourner d'Israël. Comment les hommes et les femmes de notre époque qui aspirent à la liberté pourraient-ils accepter un système fondé

sur le fanatisme et le caprice plutôt qu'un système rationnel qui consacre la justice et la tolérance ?

53. L'écrivain Isadore Stone dit dans l'un de ses articles :

“Dans le monde extérieur le bien-être de la communauté juive dépend du maintien d'une société séculaire non raciale et pluraliste. En Israël, la communauté juive est amenée à défendre une société dans laquelle les mariages mixtes sont illégaux, où les non-Juifs ont un statut inférieur à celui des Juifs et où l'idéal est racial et exclusiviste. Pour assurer leur sécurité et leur existence, les Juifs doivent lutter ailleurs contre les principes et les pratiques qu'ils se trouvent devoir défendre eux-mêmes en Israël.”

Et il poursuit en expliquant que cette évolution est contraire aux intérêts historiques et culturels des Juifs. Il ajoute :

“Il faut reconnaître, malgré l'idéologie sioniste, que les périodes de réalisations créatrices des Juifs ont été associées à des civilisations pluralistes... Qu'il s'agisse de la période hellénistique, de la civilisation arabe d'Afrique du Nord et de l'Espagne, aussi bien qu'en Europe occidentale et en Amérique... les valeurs universelles ne peuvent être que les fruits d'une vision universelle du monde.”

54. La tragédie de la Palestine réside dans le fait — et ceci est très important — que les droits des Palestiniens ont été ignorés et que leur entité indépendante a été effacée. Si les conséquences de cette situation contre nature sont des guerres récurrentes et des actes illégaux de violence commis par Israël sur la terre arabe, l'avenir comporte un danger de guerre et d'actes de violence encore plus importants. J'ose dire que l'escalade de la situation au Moyen-Orient peut aller jusqu'à une guerre mondiale dévastatrice. L'Organisation internationale a le devoir d'essayer de prévenir les dangers d'une telle évolution et de transformer le Moyen-Orient, foyer de guerre, en une zone de rayonnement spirituel pour le bien de la civilisation et de l'humanité. Ceci ne peut être fait qu'en appuyant les droits des Palestiniens et par la reconnaissance de ces droits par toutes les parties.

55. M. SARDON (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Lorsque j'ai pris la parole au cours du débat général [2249^e séance] j'ai dit qu'en ce qui concernait la Palestine, la question devait être traitée par l'Assemblée générale en séances plénières de manière à lui assurer l'audience et l'attention très larges qu'elle mérite. J'ai exprimé l'espoir que, ce faisant, nous ne perdions pas de vue le caractère urgent de la tâche qui attend la communauté internationale et qu'ainsi nous serions amenés à prendre des mesures rapides en vue d'accélérer la recherche d'une solution juste à ce problème.

56. C'est pour cette raison que ma délégation a appuyé sans réserves l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la vingt-neuvième session. C'est pour cette raison également que ma délégation a appuyé sans réserves la proposition visant à ce que la “Question de Palestine” soit discutée en séances plénières de l'Assemblée générale. C'est donc avec un sentiment de satisfaction que ma délégation participe aujourd'hui à la discussion du point 108 de l'ordre du jour.

57. Que l'Assemblée générale ait pris cette décision est en soi un fait historique. Cette décision représente, en effet, le couronnement de nos efforts communs au sein de l'Organisation afin d'élever la question de Palestine du niveau d'une commission à celui de l'Assemblée générale, et afin que cette question ne soit pas simplement traitée en tant que problème humanitaire mais, comme il se doit, en tant que problème politique. En un sens, cette décision représente également la première mesure prise par les Nations Unies à l'égard d'une question d'une importance primordiale pour la recherche globale d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

58. C'est dans ce contexte que ma délégation voit la question de Palestine et c'est ainsi que j'entends maintenant aborder le sujet.

59. A l'origine, les Nations Unies ont été, pour une grande part, responsables du problème de Palestine. Et, depuis 25 ans et plus, la question tendant à éliminer les injustices nées du problème est restée devant les Nations Unies. Depuis 25 ans et plus, nous avons étudié la question; mais sans jamais aborder la cause profonde du problème. Un quart de siècle a pesé sur la question, le problème devenant plus complexe à mesure qu'Israël continue impunément à mépriser et à violer avec arrogance les résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Aujourd'hui, par notre action, nous rendons enfin justice au peuple palestinien et, par notre action, une occasion nous est maintenant offerte de voir la question palestinienne toute entière dans sa vraie dimension.

60. La création de l'Etat d'Israël a été réalisée au détriment du peuple de la région et a eu de terribles conséquences : le peuple de Palestine a perdu sa patrie. Il a été obligé de se disperser et de vivre dans des conditions précaires, cette situation débouchant sur la violence, la guerre et la dévastation de cette terre jadis paisible.

61. Aujourd'hui, après plus d'un quart de siècle, le peuple palestinien continue d'être soumis aux vicissitudes des camps de réfugiés. En fait, une génération entière a grandi sans connaître d'autre vie que celle des camps de réfugiés, dans des conditions de misère toujours plus grandes et de désespoir croissant. Aujourd'hui, surtout, on continue de leur refuser l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination.

62. Depuis un quart de siècle ou plus, des efforts ont été déployés pour éliminer les injustices flagrantes dont ce peuple est victime. Mais ces efforts n'ont pu aboutir du fait que ceux qui avaient la possibilité d'y remédier ont, par opportunisme, préféré ignorer leurs responsabilités ou simplement du fait du refus obstiné d'Israël de respecter et d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale. Pour tout cela Israël doit être condamné.

63. Aucun peuple ne peut se voir infliger si longtemps ces injustices flagrantes et encore moins les tolérer sans réagir. Tout au long de l'histoire de l'humanité nous avons vu souvent que les peuples luttant pour leurs droits inaliénables et leur liberté ne pouvaient être dominés, que leur force ne pouvait être altérée ou leur volonté annihilée par quelque difficulté ou revers. Au contraire, leur volonté de survivre, leur volonté de maintenir la lutte pour leurs droits

légitimes étaient renforcées lorsque la répression et l'asservissement s'accroissaient. Depuis plus de 25 ans la communauté mondiale les déçoit. N'ayant pas d'autre choix, il est donc naturel que le peuple palestinien se soit engagé dans une lutte totale avec tous les moyens dont il disposait afin de reconquérir ses droits fondamentaux et nationaux.

64. De cette lutte est née l'OLP qui, après tant d'années, est maintenant reconnue comme seul représentant du peuple palestinien. Cette reconnaissance s'est concrétisée par la venue de M. Yasser Arafat à l'Assemblée générale. Sa venue ici démontre à l'évidence que les Nations Unies ont finalement reconnu les réalités de la situation.

65. Venant nous-mêmes d'un pays qui a toujours et continuera toujours de défendre la paix et la justice, d'un pays qui partage les espoirs et les aspirations du peuple palestinien, j'aimerais réitérer notre plein appui à la lutte légitime du peuple palestinien. Venant également de la région d'Asie du Sud-Est qui a été et continue d'être soumise de façon incessante à la guerre et à la destruction, nous sommes de tout cœur avec lui dans sa lutte pour la paix.

66. La question de la guerre et de la paix reste encore en équilibre précaire. Aujourd'hui, Israël continue d'occuper des terres arabes acquises par la force et continue d'occuper la Ville sainte de Jérusalem. La politique annexionniste et expansionniste d'Israël n'est que trop évidente. Israël a pris des mesures en vue de changer systématiquement les caractéristiques physiques et la composition démographique des terres arabes qu'il occupe et espère ainsi perpétuer son contrôle sur les terres appartenant légalement au peuple arabe. En dépit de l'opinion publique mondiale, Israël a continué d'exploiter illégalement les richesses naturelles et les ressources des territoires occupés. Pour toutes ces raisons, Israël doit être condamné et doit en porter l'entière responsabilité.

67. Israël doit également être condamné pour son attitude agressive. Invoquant le prétexte de sa défense et de sa sécurité, Israël a effectué des raids systématiques et, au mépris de toutes les règles du droit, a violé la souveraineté des pays arabes de la région. Alors que la recherche de la paix continue et alors que tous ceux qui sont directement concernés s'efforcent de trouver une solution juste du problème par des moyens pacifiques, il est notoire qu'Israël se prépare à la guerre, au mépris de l'opinion mondiale.

68. Les Juifs ont jadis été dispersés, spoliés et persécutés. Ma délégation n'arrive donc pas à comprendre qu'un peuple ayant jadis souffert de toutes ces injustices ne puisse comprendre les espoirs et les aspirations d'un autre peuple — le peuple palestinien — et lui fasse subir des injustices identiques, sinon plus grandes encore. Ma délégation n'arrive pas non plus à comprendre pourquoi, alors que les Nations Unies et le reste du monde ont reconnu le fait qu'une solution équitable du problème palestinien est indispensable pour assurer la paix au Moyen-Orient, Israël est le seul pays qui s'obstine à empêcher la réalisation de cette paix juste et durable.

69. Tant qu'il y aura, dans la région, un pays ne reconnaissant pas les droits légitimes du peuple palestinien et son identité authentique, une paix juste et durable au Moyen-Orient restera impossible. Et tant

qu'Israël refusera de reconnaître et d'accepter ce fait, la paix au Moyen-Orient continuera à nous fuir. Car, comme nous l'avons toujours soutenu, la solution du problème palestinien est fondamentale et vitale si l'on veut assurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. C'est par conséquent dans l'intérêt de la paix — de la paix dans la justice — et dans son propre intérêt qu'Israël doit accepter immédiatement cette réalité.

70. L'heure est maintenant sûrement venue pour nous, car nous avons eu suffisamment de temps, d'unir nos efforts afin d'éliminer les traitements indignes infligés à un peuple et de restaurer, pour lui, la justice qui lui a été refusée depuis un quart de siècle et plus. Nous avons aujourd'hui la possibilité de le faire; ne la laissons donc pas passer.

71. Ma délégation est prête à apporter son entière coopération à toute initiative dans ce sens.

72. M. SAITO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je voudrais, pour commencer, exprimer nos regrets les plus sincères pour la mort prématurée de M. Erskine Childers, président de l'Irlande, et présenter nos condoléances à la délégation irlandaise à l'occasion de la disparition de ce grand homme d'Etat. Je voudrais également m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et présenter nos sincères condoléances à la délégation de l'Arabie saoudite pour la mort soudaine de M. Omar Sakkaf, ministre d'Etat aux affaires étrangères de l'Arabie saoudite.

73. L'Assemblée générale a décidé à l'unanimité d'examiner la question de Palestine, qui était depuis longtemps absente de l'ordre du jour. Nous avons appuyé cette décision parce que nous pensions qu'une discussion ici sur cette importante question viendrait appuyer sérieusement les efforts déployés au niveau international pour parvenir à un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient.

74. La question de Palestine est au cœur même du problème du Moyen-Orient et sa solution est un élément absolument essentiel de tout règlement pacifique dans cette région vitale. Il n'y aura pas de paix juste et durable au Moyen-Orient à moins que ce problème ne soit résolu.

75. Depuis le conflit armé de l'automne dernier, et grâce, dans une large mesure, aux grandes qualités d'hommes d'Etat des dirigeants des pays directement en cause et aux efforts inlassables de ceux qui les ont aidés dans leurs difficiles négociations, il y a eu un progrès important vers la paix au Moyen-Orient. Le Gouvernement japonais se félicite de cette évolution de la situation, car il y voit un premier pas vers une paix durable dans la région. Cependant, de nouveaux efforts doivent être faits maintenant si l'on veut garder cet élan vers la paix, éviter une reprise du conflit armé et avancer encore vers une paix réelle. La présente discussion sur la question de Palestine revêt donc une importance particulière.

76. Ma délégation a voté pour la résolution invitant l'OLP, représentant du peuple palestinien, à prendre part à la présente discussion [*résolution 3210 (XXIX)*], car nous croyons que cela est essentiel pour notre discussion sur cette très importante question. La participation du peuple palestinien est vitale, car

c'est lui qui est directement en cause et s'il était absent, notre discussion manquerait de réalisme.

77. Ma délégation tient à souhaiter la bienvenue à la délégation de l'OLP à notre discussion et à formuler l'espoir sincère que cette discussion, avec la participation du représentant du peuple palestinien, sera conduite d'une manière constructive, dans une tentative commune d'assurer un règlement pacifique de la question de Palestine. Je suis persuadé que si le débat est ainsi conduit dans un esprit constructif, il contribuera à créer un climat propice à un règlement pacifique au Moyen-Orient.

78. Le Gouvernement japonais a toujours soutenu qu'une paix juste et durable devrait être réalisée au Moyen-Orient aussitôt que possible grâce à une rapide application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dans sa totalité. Mon gouvernement estime que tout règlement du problème du Moyen-Orient doit comporter deux éléments fondamentaux : le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés lors de la guerre de 1967 et le respect de l'intégrité et de la sécurité des territoires de tous les pays de la région, avec toutes les garanties nécessaires à cette fin.

79. En ce qui concerne la question de Palestine, mon gouvernement n'a cessé de soutenir que la reconnaissance et le respect des droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination, sur un pied d'égalité avec ses voisins, conformément à la Charte des Nations Unies, sont des conditions essentielles de la paix au Moyen-Orient. Un autre principe essentiel est que les Palestiniens doivent pouvoir exercer leur droit de choisir entre le retour dans leurs foyers et le paiement d'une indemnité pour leurs biens, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

80. La question de Palestine est l'un des problèmes les plus complexes que doit étudier la communauté internationale aujourd'hui. L'écart entre les positions des parties intéressées est encore très marqué. Afin de parvenir à un règlement de cette question extrêmement difficile et importante, il est absolument nécessaire d'atténuer cet écart jusqu'à le faire disparaître. Cela suppose un maximum d'esprit de coopération et de conciliation de la part de toutes les parties, qui doivent abandonner aussi l'idée et l'image qu'elles se font depuis longtemps les unes des autres. Etant donné le danger d'une reprise des hostilités si l'on ne relance pas bientôt des négociations de paix valables, il leur faut procéder d'urgence à une nouvelle évaluation fondamentale des relations qu'elles entretiennent.

81. Je crois que si l'OLP, qui représente le peuple de Palestine, travaille dans un esprit constructif afin de parvenir à un règlement politique de la question de Palestine par des moyens pacifiques, elle bénéficiera d'un appui accru de la communauté internationale et jouera un rôle vital dans le règlement de la question.

82. Depuis un quart de siècle, l'Organisation des Nations Unies est profondément impliquée dans la question de Palestine et elle a sa part de responsabilité dans cette question tragique et très complexe. Elle doit jouer le rôle important qui lui revient au niveau international; elle doit être prête à assumer tout rôle que les parties intéressées pourraient lui demander de

jouer. Je puis vous assurer que le Gouvernement japonais apportera un ferme appui à toutes les activités des Nations Unies afin de parvenir à un règlement pacifique; nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour participer activement à tous ces efforts.

83. M. KINENE (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, au nom de la délégation ougandaise auprès des Nations Unies et au nom du Gouvernement de l'Ouganda, je voudrais transmettre nos condoléances les plus sincères à la délégation irlandaise à l'occasion du décès de M. Erskine Childers, président de l'Irlande.

84. De même, la délégation ougandaise a appris avec un profond chagrin et une grande tristesse le décès du distingué ministre d'Etat aux affaires étrangères de l'Arabie saoudite, M. Omar Sakkaf. Sa carrière distinguée et brillante et son dévouement aux activités des Nations Unies au cours des années resteront longtemps dans notre mémoire. L'Ouganda et l'Arabie saoudite entretiennent une étroite amitié fondée sur une identité d'intentions et d'objectifs. Au nom du Gouvernement et du peuple de l'Ouganda, je voudrais donc exprimer nos condoléances à la délégation de l'Arabie saoudite, et en particulier aux membres de la famille du défunt. Nous prions pour eux et partageons leur douleur en ces heures tragiques, espérant qu'ils parviendront à surmonter par leur courage tous les tourments que ce moment leur apporte. Qu'Allah fasse reposer son âme dans une paix éternelle !

85. La délégation ougandaise prend la parole à cette tribune pour noter un tournant crucial dans la longue et douloureuse histoire de la juste et héroïque lutte du peuple de Palestine. Le temps a jeté un défi sérieux à notre Organisation, qui doit avoir le courage de saisir l'occasion de rendre un juste verdict à l'égard de la noblesse et de la sagesse de la cause palestinienne. Depuis 27 ans, notre organisation est saisie du tragique problème du peuple de Palestine, et tout au long de ces années nous sommes demeurés indifférents, insensibles et incapables de trouver une solution juste et durable au sort douloureux de millions de personnes innocentes, déracinées par les forces traîtresses du sionisme, du colonialisme et de l'impérialisme international, et chassées dans une obscurité et un exil permanents.

86. Il n'est qu'opportun que le destin et l'avenir du peuple de Palestine soient une fois de plus placés entre les mains de cette organisation, car c'est notre organisation même qui, il y a près de 27 ans, a trahi les aspirations du peuple de Palestine et détruit l'intégrité territoriale de la Palestine; elle a été manipulée pour créer l'Etat d'Israël, sans tenir compte de l'identité, des aspirations, des désirs et du droit à l'autodétermination du peuple de la Palestine. Les Nations Unies doivent se montrer à la hauteur de leur noble devoir et corriger cette tragique anomalie. Il est du devoir de notre organisation, et en fait elle a l'obligation de s'attaquer avec courage, sollicitude et célérité au fond du tragique problème palestinien.

87. La question de Palestine est chargée d'émotion et de douleur pour la plupart d'entre nous, et en particulier pour la délégation ougandaise. Elle est chargée d'émotion car elle touche à la racine même des principes sur lesquels le Gouvernement ougandais fonde sa politique étrangère. Elle est douloureuse également en raison de nos rapports lointains mais actuels égale-

ment avec la tragédie qui se déroule au niveau national aussi bien qu'au niveau du continent. Les conséquences inévitables de l'expansionnisme et de l'agression sionistes nous ont été imposées et les incidences globales de l'existence de la tragédie palestinienne continuent de menacer la paix et la sécurité internationales.

88. La pierre angulaire sur laquelle le Gouvernement ougandais fonde sa politique étrangère est le rejet total de l'injustice et son engagement à lutter contre toutes les injustices, où qu'elles soient, de les montrer du doigt et de les désigner par les paroles les plus claires et de la manière la plus ferme. Ce faisant, nous sommes inspirés par le fait que, comme beaucoup de nations représentées ici, nous sommes nous-mêmes un produit direct de l'injustice, car nous savons que la base et les caractéristiques du colonialisme, de l'impérialisme et du sionisme sont l'injustice sous toutes ses formes et de toutes les couleurs.

89. Nous ne pouvons donc nous contredire et agir autrement; nous devons exposer au grand jour et lutter, individuellement et collectivement, contre toute forme d'injustice. Passer sous silence l'existence de l'injustice, réelle ou apparente, équivaudrait à trahir tragiquement et à détruire notre identité, notre qualité de nations et notre existence. Ce serait une pure folie que de considérer le problème de Palestine autrement que comme une injustice continue et des plus grossières.

90. Le fait que les sionistes furent imposés au peuple de Palestine fut une tragédie. Un coup d'œil rapide lancé sur le problème révèle que de nombreux complots et desseins impérialistes et sionistes furent tramés contre les territoires déjà habités avec l'intention d'en faire une patrie pour les sionistes, comme la catastrophe qui s'est abattue sur le peuple de Palestine. Dans ces territoires qui allaient être distribués par les impérialistes — je songe ici au Royaume-Uni — on n'a tenu nullement compte des vœux et des aspirations des peuples. L'Ouganda se rappellera toujours avec angoisse qu'à la suite de l'échec des négociations avec les Turcs et plus tard avec le monarque allemand, le kaiser Guillaume II, le Gouvernement britannique avait eu l'audace, en 1903, d'offrir au sixième Congrès sioniste notre pays bien-aimé, l'Ouganda, pour y établir une patrie nationale juive, et que par un vote de 295 voix contre 75, les sionistes avaient accepté cette offre. C'était par pure chance, en 1905, après la mort de Herzl, que cette offre a été refusée. C'est le genre d'histoire impérialiste et sioniste qui fait de nous un peuple et un gouvernement déterminés à donner leur plein appui à la juste et noble cause du peuple de Palestine.

91. Les conséquences de la tragédie palestinienne ont mené à de graves situations qui nous affectent directement en tant que nation et nous provoquent en tant que continent. L'Ouganda est le berceau et la source d'un grand fleuve, le Nil, qui bénit et fait prospérer le peuple et la végétation de l'Égypte. C'est un lien naturel qui depuis des siècles cimenterait notre amitié fraternelle et nos relations avec l'Égypte. L'Égypte fait partie intégrante du continent africain, et de ce fait est membre de l'Organisation de l'unité africaine. Du problème palestinien, il est résulté que les sionistes ont commis des agressions contre le peuple de l'Égypte et qu'ils ont occupé les terres d'un

Etat souverain africain. Une telle agression contre le continent africain est une insulte à notre dignité et à notre intégrité souveraine. Ce n'est donc pas par hasard que l'Afrique se dresse, avec colère et indignation, pour prendre la défense de son territoire contre l'agression brutale des impérialistes et des sionistes. L'Afrique a été occupée par un envahisseur et nous devons nous défendre nous-mêmes.

92. A nouveau, la politique continue d'expansion et d'agression des sionistes a mené à la fermeture du canal de Suez en entraînant pour tous de tragiques conséquences, et surtout pour nous qui appartenons à la région de l'Afrique orientale. Le canal était notre route traditionnelle vers le nord pour faire du commerce avec l'Europe et le reste du monde. Sa fermeture nous a obligés à recourir à une procédure aussi inévitable que révoltante : détourner nos marchandises et les faire passer par les ports des racistes d'Afrique du Sud, que nous abhorrons, enrichissant ainsi le régime ignoble de Vorster. Les conséquences économiques de la fermeture du canal et le lourd fardeau qu'elles ont entraîné pour notre peuple ne font que souligner la tragédie du problème palestinien et la nécessité de sa solution immédiate.

93. Qu'est-ce donc que le problème palestinien ? Ayant examiné les conséquences et le contexte de la tragédie palestinienne, il est opportun d'analyser le problème palestinien dans l'espoir d'y trouver une solution juste et durable, sinon les conséquences graves qui en découleraient s'étendraient au-delà de la région du Moyen-Orient.

94. La question palestinienne est née à la suite d'un complot impérialiste, sioniste et colonialiste soutenu par les forces réactionnaires liguées avec les pays colonialistes. Il est triste, du point de vue des principes et des objectifs de la Charte, que les Nations Unies aient jusqu'à présent, été aveuglées par le chantage impérialiste, traitant le problème palestinien comme un simple problème de réfugiés, et qu'elles n'aient considéré le peuple palestinien et les dirigeants de l'OLP que comme des terroristes. Ma délégation note avec soulagement que cette organisation enfin s'est arrachée au chantage impérialiste et sioniste et qu'elle a reconnu la légitimité et la valeur de la cause palestinienne.

95. Le peuple palestinien possédait un pays qui lui était propre, avec une histoire, une culture et une population homogène reconnaissable. Il ne différait en rien de n'importe quel autre peuple du monde. Comme nombre de peuples et de territoires à l'époque, il avait été confié à l'Angleterre en tant que territoire sous Mandat. Le colonialisme anglais, de connivence avec l'Amérique et le sionisme international, a bradé ce peuple, l'a traité brutalement, l'a évincé de sa patrie et l'a transformé en un peuple errant sans foyer ni abri. Telle est dans toute sa gravité la situation à laquelle l'Organisation doit faire face. C'est une situation qui appelle un retour de toute urgence à la normale. L'Organisation doit aller au-delà de la reconnaissance de la légitimité de la cause du peuple de Palestine. Elle doit l'aider à revenir dans sa patrie et à y établir son propre Etat. Ce n'est pas une faveur; c'est un droit et un devoir pour notre organisation que de s'élever à la hauteur de ses principes et de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

96. Je me permettrai de citer les paroles mémorables prononcées par le dirigeant palestinien Arafat lorsqu'il s'est adressé à cette assemblée le 13 novembre 1974 :

"... agissons ensemble pour que mon rêve devienne réalité, pour que je puisse revenir d'exil avec mon peuple pour vivre là-bas en Palestine avec ce combattant de la liberté juif et ses camarades, avec ce prêtre et ses frères, dans un unique Etat démocratique où chrétiens, juifs et musulmans vivraient dans la justice, l'égalité, la fraternité et le progrès." [2282^e séance, par. 72.]

Dans son appel aux Juifs, il a dit :

"Nous leur offrons la solution la plus généreuse, qui nous permettrait de vivre ensemble, dans le cadre d'une paix juste, dans notre Palestine démocratique." [Ibid., par. 78.]

97. Le sionisme s'est avéré être une politique brutale; c'est une politique expansionniste, agressive, et à la lumière de l'histoire, c'est une politique criminelle. Le problème palestinien a conduit à quatre grands conflits, reflétant ainsi le caractère douteux et ignoble des intentions du sionisme. Le sionisme ne pourra jamais coexister avec personne d'autre que lui-même.

98. Les Nations Unies, dans de nombreuses résolutions, demandent instamment aux sionistes de mettre un terme à l'agression dirigée contre le peuple de Palestine et les Etats épris de paix du Moyen-Orient. Il y a plusieurs résolutions par lesquelles tant l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité demandent instamment à Israël d'évacuer les régions usurpées par l'emploi de la force. Il y a des résolutions par lesquelles on demande aux sionistes de mettre un terme aux tortures dirigées contre les Arabes vivant en Palestine. Il y a des résolutions par lesquelles on demande aux sionistes de reconnaître et de respecter l'autodétermination du peuple de Palestine.

99. Pas une seule résolution n'a été respectée. Les sionistes ont violé dans l'impunité toutes les résolutions des Nations Unies avec, bien entendu, l'appui direct de leurs compagnons de voyage, les impérialistes et les colonialistes.

100. La manifestation qui s'est déroulée récemment sur la rive occidentale constitue une preuve au-delà de tout doute de la volonté du peuple de Palestine, jeunes et vieux, femmes et enfants, de résister à l'agression et l'occupation sionistes. Nous avons appris avec une profonde tristesse et une grande indignation, il y a quelques jours, qu'une jeune fille, à la suite de cette résistance, avait perdu la vie aux mains des sionistes. Nous partageons la douleur du peuple de Palestine et souhaitons adresser nos condoléances les plus sincères à la famille de cette jeune fille qui a perdu la vie en défendant sa patrie.

101. Les Nations Unies doivent se montrer à la hauteur de l'attente de la communauté internationale, c'est-à-dire des millions de personnes dont le sort, l'avenir et le bien-être dépendent de l'Organisation. Nous devons appliquer les dispositions de la Charte pour protéger les intérêts, le bien-être et la survie même du peuple palestinien. Nous devons faire face quotidiennement à un ennemi dont les tentacules s'étendent partout. Le pouvoir sioniste, le lobby sioniste, ne sont pas seulement les plus forts à Tel-

Aviv; ils sont partout, et surtout ici, aux Etats-Unis d'Amérique. C'est ici qu'on a pris la décision d'exiler les Palestiniens comme prix de la colonisation sioniste. C'est ici que l'argent, les cerveaux et les bras ont été mobilisés pour assurer l'extermination du peuple de Palestine.

102. Le peuple américain commet une grave erreur de jugement, lui qui a conquis son indépendance de l'Angleterre coloniale dans la sueur et dans le sang, lorsqu'il fait volte-face et qualifie de terrorisme la juste cause du peuple palestinien, et traite de terroristes ses dirigeants, comme le grand Arafat. Il y a eu, dans l'histoire, de grands hommes dont la grandeur provenait des mérites de leur cause. Un nom comme celui de George Washington est immortel. Pourquoi ? Parce que, comme d'autres avant lui et après lui, il s'est résolument battu pour la dignité, la liberté et l'indépendance de son peuple. L'a-t-on appelé terroriste ? Quand l'Europe, avec l'Angleterre en tête, a fait face à la terreur du nazisme, a-t-on appelé les Européens des terroristes ? Non. Comment, alors, peut-on appeler le peuple et les dirigeants de Palestine des terroristes ? Il s'agit, bien entendu, d'un dessein colonial et impérialiste bien connu pour tromper l'opinion publique et, en particulier, le peuple américain. Le prix à payer sera trop élevé si la raison ne prend pas le pas sur les préjugés et l'ignorance. Le peuple américain ne pourra pas être toujours trompé : il devra faire face à la réalité et aux faits.

103. L'Ouganda sait peut-être plus que d'autres ce que veulent dire le sionisme, le lobby et la propagande sionistes. Nous savons quels sont leurs intentions et leurs desseins; ils sont coloniaux et criminels. Notre expérience est amère et nous ne serons plus jamais trompés ni achetés. Avant la naissance de la deuxième République d'Ouganda, en janvier 1971, les sionistes avaient essayé — et ils avaient réussi, dans une large mesure — de créer une base sioniste puissante pour leurs activités subversives contre les peuples africains et arabes, et en particulier contre le peuple palestinien. Ce dessein et cette base étaient révoltants et diamétralement opposés à notre existence en tant que peuple, en tant que continent et en tant que membre de la communauté internationale. C'est donc avec une grande satisfaction que nous sommes parvenus à démanteler et à détruire complètement cette base. Nous l'avons fait dans l'intérêt de notre peuple, par amour pour notre continent et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons été heureux, quand l'Ouganda a coupé toutes relations avec Israël après avoir été déçu par ce pays, de voir des Etats africains frères et bien d'autres nations suivre notre exemple.

104. Nous sommes satisfaits de voir que le vrai visage du sionisme, le lobby et la propagande sionistes se sont révélés lentement, mais sûrement. Nous constatons cette tendance dans la presse mondiale et la presse américaine. En effet, les remarques et déclarations récentes d'importants Américains tels que le sénateur Fulbright, président du Comité du Sénat pour les relations extérieures, et le général Brown, chef d'état-major général, sont des exemples de ce réveil du public américain, et en particulier de ceux qui se préoccupent de la situation, aux illusions et aux intentions de la propagande sioniste.

105. Ce n'est pas par hasard, du moins pour ce qui est de la délégation ougandaise, que nous avons été victimes de menaces haineuses avant l'ouverture du débat palestinien. Ces menaces avaient évidemment pour but de nous intimider et de nous effrayer pour que nous n'ayons pas le courage de prendre la parole sur une question aussi cruciale et importante que la question de Palestine. Ces menaces allaient de l'envoi d'oeufs aux menaces de bombes. Laissez-moi assurer avec clarté et fermeté les responsables de ces menaces, de même que cette haute instance, que nous parlerons toujours avec vigueur et énergie et que nous continuerons de dévoiler toutes les intentions perverses et les injustices, quels qu'en soient les conséquences ou le prix. Les manifestations récentes de la propagande sioniste n'ont fait que renforcer notre conviction que les sérieuses questions mondiales devraient être discutées de préférence en terrain neutre. C'est l'une des raisons pour lesquelles mon président, Al Hajji le général Idi Amin Dada, a proposé que l'ONU soit retirée d'Amérique et transplantée en territoire neutre, et a offert notre belle ville de Kampala à cet effet.

106. Je le répète, il ne saurait y avoir de paix juste et durable au Moyen-Orient tant que la question palestinienne n'aura pas été réglée de façon définitive. La seule solution au problème palestinien est de permettre au peuple de Palestine de revenir dans sa patrie.

107. Permettez-moi, à cet égard, de citer une déclaration faite récemment, à propos de cette question importante; par Al Hajji le général Idi Ami Dada, président de la République ougandaise, dans un message adressé au Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre 1974. Il disait :

“Les Palestiniens, qui souffrent depuis longtemps, doivent être autorisés à retourner en Palestine, leur patrie. Il n'y a jamais eu d'Etat d'Israël. Les Israéliens devraient être accueillis par les impérialistes américains qui leur ont fourni des armes modernes destinées à détruire des civils innocents du monde arabe.”

108. M. Al-SABAH (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : Avant d'aborder le point 108 de l'ordre du jour, je voudrais présenter mes condoléances à la délégation irlandaise à l'occasion de la mort du Président de l'Irlande le regretté Erskine Childers. Au nom du Gouvernement et du peuple du Koweït, j'exprime notre profonde tristesse pour la mort de cette personnalité distinguée.

109. La Palestine existe depuis des millénaires. Elle était peuplée avant l'arrivée des Hébreux. Pendant près de 2 000 ans après l'évacuation des Juifs, la Palestine est demeurée peuplée. Ce n'est que pendant la période intermédiaire de l'histoire de Palestine que cette histoire a croisé celle des Hébreux qui, à une date ultérieure, est devenue l'histoire des Juifs. Ces deux histoires ont coïncidé de façon intermittente au cours de cette période à trois reprises. La première fut réparée de la deuxième par cinq siècles et la deuxième de la troisième par plusieurs décennies. C'était d'ailleurs une rencontre plus que partielle qui ne s'étendait pas à toute la Palestine : en de rares occasions seulement, l'installation des Juifs s'est étendue sur tout le territoire de la Palestine. Voilà

donc la nature et l'étendue des relations historiques des Hébreux et des Juifs avec la Palestine.

110. Quant aux relations du peuple palestinien avec la Palestine, elles s'étendent sur toute l'histoire de la Palestine elle-même et elles couvrent le territoire de la Palestine tout entier. Car le peuple palestinien est l'amalgame démographique dont l'existence a été permanente en Palestine pendant des milliers d'années et qui a été enrichi périodiquement par l'apport de nouveaux éléments chaque fois qu'une tribu nouvelle immigrait ou qu'un nouveau groupe ethnique trouvait le chemin de la Palestine.

111. Dire que la Palestine est la patrie des Juifs et que les Juifs sont le peuple de Palestine, c'est travestir la vérité historique. La répétition de cette fausse affirmation ne la rend pas plus vraie. L'ignorance de l'histoire de la Palestine ne la rend pas plus vraie non plus.

112. Si la prémisse sur laquelle se fonde cette déclaration doctrinale sioniste devait être généralement acceptée et universellement appliquée, les fondations de toutes les structures politiques dans toutes les parties du monde s'écrouleraient du jour au lendemain : la carte démographique et politique du monde s'en trouverait modifiée radicalement.

113. Un autre argument historique fallacieux constamment propagé par le sionisme est de prétendre que les Juifs du monde entier considèrent la Palestine comme la patrie des Juifs et attendent impatiemment l'occasion d'y émigrer et de s'y installer.

114. Cet argument fallacieux a été réfuté par les Juifs eux-mêmes, non pas en paroles, mais en actes, non pas une fois, mais deux fois. Lorsque l'occasion a été offerte aux Juifs, au VI^e siècle avant Jésus-Christ, de quitter leur exil de Babylone et de se rendre en Palestine, ils y étaient officiellement encouragés et diverses facilités leur étaient données. Cependant, relativement peu d'entre eux ont profité de cette possibilité. Vingt-six siècles plus tard, la juiverie mondiale a répondu de la même manière à une offre semblable. En 1950, les autorités sionistes ont promulgué la “loi du retour” qui, dans son premier paragraphe, conférait à chaque Juif du monde le droit d'immigrer en Palestine. L'appareil et les ressources du régime sioniste ainsi que ceux de l'Agence juive et de l'organisation sioniste mondiale furent mobilisés au service de la cause d'une immigration juive massive. Cependant, malgré toutes les cajoleries et toutes les offres attrayantes et lucratives qui étaient faites, pas plus de 7 p. 100 des Juifs du monde ont répondu à cette invitation au cours des 25 ans qui se sont écoulés depuis la publication de cette loi.

115. En revanche, beaucoup de Juifs étrangers qui s'étaient rendus en Palestine au cours de cette période en sont partis peu après. En dépit des difficultés et des obstacles auxquels les Juifs qui veulent émigrer de Palestine se heurtent, la proportion de ceux qui l'ont quittée représente plus de 20 p. 100 du nombre total d'immigrants depuis 1950.

116. En plus des arguments historiques et politiques fallacieux dont j'ai parlé, il y en a un autre d'ordre juridique. Je veux parler de l'allégation selon laquelle la création d'un Etat exclusivement juif — un Etat pour Juifs seulement, pour les Juifs de partout — aurait été réalisée conformément à la volonté de la

communauté internationale et aux décisions adoptées par des autorités internationales compétentes.

117. Avant que j'indique certains des éléments faux de cette thèse, je dois dire que, dans le système international, il n'existe aucune autorité compétente ayant le pouvoir de priver un peuple de son droit à continuer d'exister dans sa patrie ou de permettre à une population étrangère de venir dans un pays pour y remplacer la population autochtone, installée et légitime.

118. En plus de ce principe général, il faut souligner qu'aucun des trois documents internationaux sur lesquels le sionisme fonde ses prétentions juridiques — la Déclaration Balfour, le Mandat sur la Palestine et le plan de partage — ne prévoit ou n'admet l'établissement d'un Etat exclusivement juif, c'est-à-dire un Etat réservé aux Juifs, et pour les Juifs de partout.

119. La Déclaration Balfour³, publiée par le Gouvernement britannique en 1917 en tant que déclaration unilatérale de politique par une puissance qui n'occupait pas à l'époque la Palestine, n'envisage pas un Etat mais un "foyer national". Cette déclaration assortissait cette notion de foyer national de deux conditions qui sont incompatibles avec les deux éléments essentiels indispensables à la réalisation de l'objectif sioniste : elle stipulait que le foyer national ne devait porter préjudice ni aux droits de la population palestinienne vivant en Palestine, ni les droits et le statut politique dont jouissaient les Juifs vivant dans un autre pays.

120. Le Mandat de la Société des Nations pour la Palestine⁴ reprenait à son tour ces deux conditions dans son préambule et ajoutait dans son article 6 l'exigence que la situation de la population palestinienne existante devait être sauvegardée. On se souviendra qu'à cette époque, les Palestiniens constituaient une majorité écrasante aussi bien en ce qui concerne la composition de la population qu'en ce qui concerne la propriété des terres.

121. Quant au plan de partage adopté par l'Assemblée générale en 1947 [*résolution 181 (II)*], il envisageait, en fait, entre autres choses, la création de ce qui était appelé un "Etat juif", mais en stipulant que cet Etat ne serait pas réservé à des Juifs ni considéré comme une solution au problème juif. Ce plan s'opposait donc à deux éléments essentiels de la notion sioniste d'un Etat juif.

122. Comment en aurait-il pu être autrement ? Etait-il concevable que la plus haute instance d'une organisation créée après la seconde guerre mondiale propose l'établissement d'un Etat raciste et exclusif, et cela quelques années après la destruction d'un Etat raciste et exclusif qui avait déclenché cette guerre ?

123. L'une des recommandations d'après lesquelles le plan de partage avait été élaboré disait :

"La Commission recommande que dans l'analyse du problème palestinien, il soit admis sans contredit qu'une solution concernant la Palestine ne peut être considérée comme une solution de l'ensemble du problème juif⁵."

124. En outre, le plan [*voir résolution 181 (II), Plan de partage avec Union économique, première partie, sect. C*] prévoyait que les droits des Palestiniens arabes vivant dans les terres que l'on se proposait de transformer en "Etat juif" seraient pleinement

sauvegardés, conformément à une déclaration que le gouvernement provisoire de l'Etat envisagé ferait lors de sa création et dont les Nations Unies se porteraient garantes. L'Assemblée générale demandait d'ailleurs que les stipulations de cette déclaration obligatoire soient considérées comme des lois fondamentales du nouvel Etat, et qu'aucun édit, aucune loi, aucun acte officiel dudit Etat ne puisse contredire ou primer ces stipulations. Enfin, l'Assemblée déclarait qu'aucune modification des dispositions de la déclaration ne pourrait se faire sans son assentiment. N'oublions pas que, dans les parties de la Palestine qui allaient devenir un "Etat juif", le nombre des Arabes palestiniens était à peu près le même que celui des colons juifs : on voit donc bien que le concept d'un "Etat juif" tel que l'entend le sionisme — un Etat pour les seuls Juifs — ne correspond pas à la recommandation de l'Assemblée générale.

125. Il est évident que l'Etat juif dans l'acception sioniste du terme n'a pas été créé sur la base d'une recommandation de l'Assemblée générale, mais en violation de cette recommandation et contrairement à certaines garanties essentielles exigées et prises en compte par l'Assemblée générale.

126. Une autre allégation mensongère a été largement propagée par les autorités sionistes : elles prétendent que le refus du peuple palestinien de reconnaître l'existence légitime de l'"Etat juif" en Palestine constitue une violation de la Charte des Nations Unies.

127. La Charte des Nations Unies a été violée, et continue d'être violée, du fait du refus obstiné des sionistes — et je parle du sionisme en tant que doctrine, en tant que mouvement et en tant que gouvernement — de reconnaître l'existence du peuple palestinien et de reconnaître ses droits, y compris ceux que la Charte classe parmi les droits inaliénables de tous les peuples : le droit à l'égalité parmi les nations, avec son corollaire, le droit de vivre sur le sol national et d'y retourner après évacuation, le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté, le droit de légitime défense et le droit de lutter pour se libérer.

128. Dès qu'il est apparu sur la scène européenne, le sionisme a lancé un slogan mensonger, disant que son but était de donner à "un peuple sans patrie" une "patrie sans peuple". D'ailleurs, jusqu'il y a peu, il n'a cessé de le redire : les premiers ministres successifs d'Israël déclaraient que le peuple palestinien n'existait pas.

129. Le mouvement sioniste est arrivé en Palestine pour proclamer, par la bouche de ses dirigeants officiels, qu'il voulait faire de la Palestine un pays aussi juif que l'Angleterre est anglaise ou que la France est française, alors qu'à l'époque les Arabes palestiniens représentaient plus de 90 p. 100 de la population et possédaient plus de 97 p. 100 des terres de la Palestine. Par une politique de terreur organisée, dirigée contre les enfants, les femmes et les vieillards des villages et des villes palestiniens, il est parvenu en 1948 à chasser la plupart des Arabes palestiniens des territoires conquis.

130. Depuis 1948, les autorités sionistes ont refusé avec intransigeance de mettre en œuvre les résolutions successives adoptées chaque année par l'Assemblée

générale et demandant que les Palestiniens déplacés soient autorisés à regagner leurs foyers.

131. Quand le peuple palestinien a repris la lutte nationale légitime pour recouvrer ses droits, les sionistes se sont lancés dans une campagne de génocide et de terreur; elles ne faisaient en réalité qu'accroître leur politique normale à l'égard du peuple palestinien, politique qui consistait à lui dénier le droit à l'existence même, à le déplacer en masse et à empêcher son retour. Cette nouvelle politique sioniste, inaugurée en 1969, a donné lieu, sur l'ordre des autorités officielles, à une guerre d'extermination menée par les forces armées sionistes régulières contre les groupements de Palestiniens concentrés dans les territoires des Etats arabes voisins. L'armée de l'air sioniste a bombardé des camps de réfugiés palestiniens en Jordanie et en République arabe syrienne et les camps de réfugiés palestiniens au Liban ont subi des raids systématiques de la part de l'armée, de la marine et de l'aviation sionistes. Au cours de ces opérations militaires, des milliers d'enfants, de femmes et de vieillards ont été tués ou blessés. De même, les autorités sionistes ont transformé des contingents de leurs forces armées en bandes de terroristes qu'ils ont lâchées pour kidnapper des dizaines de Palestiniens et en assassiner d'autres sous les yeux de leurs femmes et de leurs enfants. Si les campagnes de massacres visaient des concentrations entières de Palestiniens sans faire le détail, les bandes d'assassins sionistes choisissaient soigneusement leurs victimes : écrivains, journalistes, intellectuels, pour éliminer systématiquement l'élite intellectuelle et dirigeante du peuple palestinien.

132. Et, après tout cela, le représentant des autorités sionistes vient à cette tribune protester parce que le peuple palestinien refuse de reconnaître la légitimité de l'existence des autorités sionistes, tout comme si la victime avait l'obligation expresse de reconnaître le droit de son bourreau de la tuer !

133. Depuis environ 75 ans, les officiels sionistes déniaient au peuple palestinien l'existence et l'exercice de ses droits nationaux et des droits de l'homme; récemment, les autorités sionistes ont autorisé leurs représentants à prononcer le mot "Palestiniens" dans les instances internationales. Certains y verront peut-être un revirement de la position officielle des sionistes eu égard au peuple palestinien, mais la teneur des dernières déclarations sionistes montre clairement que cette nouvelle condescendance en paroles ne laisse guère espérer un profond changement d'attitude dans l'avenir.

134. Les dirigeants sionistes, qui pendant des lustres ont clamé que le peuple palestinien n'existait pas, viennent maintenant déclarer, du haut de cette tribune, que c'est à eux de dire qui représentera les Palestiniens; et ils s'arrogent le droit de priver l'OLP de son statut de représentant des Palestiniens, bien que ce statut ait été conféré à l'OLP par toutes les organisations d'origine palestinienne et par les syndicats de professionnels et de travailleurs.

135. Les dirigeants sionistes, qui ont chassé les Palestiniens et les ont privés pendant un quart de siècle du droit de retourner chez eux et de mener une vie normale dans leur patrie, proclament soudainement que les intérêts des Palestiniens leur tiennent à cœur; mais en même temps, ils s'arrogent le droit de décider

eux-mêmes que ces intérêts sont servis au mieux par l'assimilation des Palestiniens dans d'autres sociétés extérieures à la Palestine.

136. Les sionistes, qui ont usurpé la Palestine et ont édifié sur son sol une structure politique excluant tous les non-Juifs, aux dépens du peuple palestinien et au mépris de son droit à disposer de lui-même dans sa patrie, viennent dire maintenant, à cette tribune, que pour améliorer leur sort, les Palestiniens doivent accepter de s'intégrer dans un Etat non palestinien.

137. Le jour où s'est ouverte la discussion de ce point de l'ordre du jour, deux conceptions de la question ont été présentées à l'Assemblée générale, et l'on a proposé deux façons de préparer l'avenir.

138. Les autorités sionistes, officiellement et par la voix de leur représentant, ont annoncé qu'elles n'admettraient pas que l'on revienne sur le fait accompli, imposé par la terreur et la violence à la Palestine pendant un quart de siècle. Elles ont dit que le système raciste exclusiviste de Palestine devait rester exclusiviste et raciste, et que tout effort tenté pour le changer serait sacrilège, serait un crime de lèse-majesté vis-à-vis de la Charte des Nations Unies. Elles ont offert au peuple palestinien un double choix : ou bien il accepte le fait accompli, se résigne au sort qui lui est imposé et admet que ses dirigeants seront choisis pour lui par les autorités sionistes qui détermineraient également la façon de résoudre le problème des Palestiniens en dehors de la terre dont on les a dépossédés, ou bien il devra subir les conséquences de son refus; autrement dit, la guerre de génocide commencée il y a quelques années continuera, menée contre les Palestiniens dans leurs camps et leurs refuges hors de leur patrie.

139. En revanche, le peuple palestinien a déclaré officiellement par l'intermédiaire du Président de l'OLP, seul représentant légitime de ce peuple, qu'il refuse d'accepter le fait accompli qui lui a été imposé et qui a été imposé à son pays par la terreur et la violence, et qui incarne la discrimination raciale et l'agression coloniale. Il a, à son tour, offert au régime sioniste de choisir entre deux choses : s'acharner à maintenir le fait accompli, en obligeant ainsi le peuple palestinien à lutter pour libérer sa patrie et retrouver ses droits et sa dignité, ou se joindre au peuple palestinien afin de réaliser une conception humaniste de l'avenir de la Terre sainte, où juifs, chrétiens et musulmans vivront ensemble dans le cadre d'un Etat humaniste et unique qui assurera à chacun l'égalité sans discrimination et appartiendra à tout le monde et à chacun.

140. Le peuple palestinien est la partie principalement intéressée au problème palestinien qui est à la base même du conflit arabo-israélien.

141. Les Nations Unies se sont intéressées pendant deux décennies aux ramifications du problème, sans s'attaquer à sa racine, au cours de leurs débats sur le problème du Moyen-Orient et sur le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. C'est la première fois cette année que l'Assemblée générale décide de s'attaquer aux racines du problème. Nous croyons que cela permettra à la tragédie du peuple palestinien d'être mieux connue dans toute sa réalité.

142. Le Koweït croit que la paix ne pourra être établie au Moyen-Orient à moins que le peuple palestinien ne jouisse de son droit à l'autodétermination, sans ingérence extérieure; qu'aucune paix juste et durable ne sera réalisée tant que le peuple palestinien n'aura pas atteint son indépendance sur son propre sol et que la situation dans cette région sera toujours le théâtre de la guerre et du conflit et continuera de menacer la paix et la sécurité internationales tant que le monde continuera d'ignorer ces réalités.

143. Convaincu que la seule voie pour progresser dans la recherche d'une paix juste consiste à traiter les racines du problème, le Koweït appuiera toute mesure qui nous rapprochera de ces objectifs, qui sont indispensables pour parvenir à une solution susceptible d'instaurer la stabilité et de faire régner la paix.

144. M. MALDONADO AGUIRRE (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Je dois tout d'abord m'adresser à la mission permanente de l'Irlande pour lui exprimer, au nom de ma délégation, nos condoléances les plus sincères à l'occasion de la mort de l'éminent président Erskine Childers.

145. Je me dois également d'adresser nos sincères condoléances à la mission permanente de l'Arabie saoudite à l'occasion de la mort subite du ministre d'Etat aux affaires étrangères de ce pays, M. Omar Sakkaf.

146. Plusieurs raisons poussent le Guatemala à intervenir dans cette discussion. L'une des raisons est qu'à l'heure actuelle, l'interdépendance des nations est une réalité bien présente bien vivante dont on est conscient en raison des répercussions morales et matérielles qu'a sur l'ensemble de la communauté internationale tout événement localisé, dans quelque coin de la planète que ce soit. A part l'intérêt humanitaire primordial qui exige de nous un effort maximum en vue d'assurer la primauté de la paix, de la sécurité et du bien-être des peuples du monde entier, il est indéniable que tout conflit international a des répercussions sur notre vie. Il affecte notre économie, paralyse le développement et entrave toute aspiration vers le progrès.

147. Etant donné la gravité de la situation, il est déplorable que les controverses en arrivent parfois à des extrêmes dramatiques, comme si les hommes étaient encore incapables de parvenir à la justice dans un esprit de solidarité et de compréhension généreuse. Ce genre de controverses, poussées quelquefois à des extrêmes dramatiques et cruellement inutiles, causent une perturbation morale sérieuse. En effet, elles sont affligeantes et nous laissent amers devant l'incapacité des hommes d'assurer la justice dans un esprit de solidarité et de compréhension, idéal proclamé dans toutes les déclarations, mais qui ne tient souvent qu'à un fil. Ce profond abîme qui existe entre les objectifs et les réalités, ce grand fossé entre les intentions et les faits, témoignent d'un contraste grave entre les facultés créatrices de l'homme, qui se manifestent par son énorme progrès scientifique et technique, et son obstination lamentable à faire face à ses problèmes avec une attitude unilatérale qui le pousse facilement à recourir à la force et à la violence.

148. Comme pour tout petit pays, notre préoccupation est double : d'une part, nous sommes inquiets devant la persistance de la menace à la paix. En raison des liens étroits qui les unissent, tous les pays sont sensibles à tout ce qui affecte l'équilibre mondial. De même, nous nous rendons compte que dans des situations du genre de celle que nous discutons actuellement, situations qui s'aggravent et vont jusqu'aux extrêmes, le dialogue et les possibilités d'entente et de règlement sont de plus en plus difficiles à réaliser. En même temps, le régime du droit est mis en danger, alors que son application universelle est, sans aucun doute, l'une des valeurs les plus nobles consacrées dans la Charte des Nations Unies.

149. Ces raisons justifient notre intervention dans la discussion, en application d'un principe parlementaire et d'une garantie d'égalité qui ne représentent pas seulement un moyen d'expression, mais ont également pour but de créer une conscience universelle qui, bien souvent, contribue mieux que les mesures de coercition à modérer les excès et les abus. C'est pourquoi nous croyons fermement en cette idée de Platon selon laquelle un principe juste, au fond d'une cave, est plus puissant qu'une armée. L'élargissement de l'Organisation des Nations Unies, qui nous a permis de célébrer l'entrée de nouveaux Membres, ne diminue ni ne disperse en rien la responsabilité qui incombe à cette grande organisation internationale. Au contraire, cette responsabilité s'accroît, car une responsabilité partagée augmente du fait qu'elle incombe à chaque Membre avec la même intensité.

150. En cette heure que nous vivons et à un moment où, heureusement, on est parvenu à une détente raisonnable dans les luttes idéologiques à prédominance politique ou économique, à un moment où même les puissances les plus grandes ne peuvent se suffire à elles-mêmes, mais doivent inéluctablement opérer dans le cadre de l'interdépendance internationale, les Nations Unies ont une mission plus large et une responsabilité redoublée. C'est pourquoi, elles ne doivent pas compter sur le nombre de résolutions qu'elles adoptent, mais sur le nombre de pays qui y souscrivent, ainsi que sur la clarté, leurs bonnes intentions et leur efficacité; et dans les cas de conflit, nous devons nous laisser guider par la prudence, la droiture, la justice et par un profond sens humanitaire, ainsi que par l'application respectueuse et fidèle de la Charte.

151. Lorsque nous essayons d'examiner le problème conformément aux principes et aux propositions de chacune des parties au conflit; lorsque nous analysons les conséquences pénibles de la guerre, le blocus, l'agression verbale, les occupations, les déplacements et l'état général d'angoisse qui sans aucun doute règne dans la région; lorsque nous constatons que les efforts les meilleurs et les volontés les plus fortes n'ont pu être utilisés exclusivement pour assurer le bien-être des peuples, mais que ces derniers, contraints par la nécessité de défendre leurs positions respectives — et, il faut bien le dire, ce que chacun considère comme juste et légitime — s'acharnent à s'armer et à se préparer à tuer ou à périr; lorsque nous voyons ce panorama bien peu prometteur pour l'avenir de l'humanité, nous en tirons une conviction renforcée du caractère difficile, complexe et crucial de ce problème.

152. Face à une situation de cette envergure, nous pensons qu'on arriverait mieux à la résoudre si chacune des parties s'engageait, ne serait-ce que quelques instants, à comprendre qu'il n'est pas possible de ne laisser à l'autre partie d'autre choix que de lutter jusqu'aux conséquences les plus extrêmes. Il est temps que nous comprenions que la cause est d'importance vitale pour cette région et que pour résoudre le problème, il est essentiel que les deux parties se fassent des concessions réciproques et qu'elles s'engagent à respecter ce que les hommes et les peuples ont de plus profond et de plus essentiel, qui est le droit à l'existence, et en l'occurrence, nous parlons de l'existence et de la dignité du peuple palestinien et du peuple d'Israël.

153. Nous croyons que dans les positions adoptées, il faut se départir d'un exclusivisme irréductible afin d'essayer d'arriver à un point de convergence. L'intérêt humain en tant que dénominateur commun offrira toujours des possibilités pour un accord auquel on devra donner suite de manière effective pour ce qui concerne son application, qui pourra être progressive — mais devra être de bonne foi et animée par une ferme volonté, sans jamais tomber dans la recherche d'avantages injustifiés et sans jamais en faire un simple instrument de propagande.

154. On a dit que la solution de tout problème dépend beaucoup de la manière dont on le pose, et lorsqu'il s'agit d'un problème complexe dans lequel s'entremêlent des racines historiques, des intérêts et des aspirations humaines, dans lequel les passions et les rancœurs ont un rôle, dans lequel les postulats violents ne se dissimulent pas, il est indispensable de rester sereins et d'ouvrir un large dialogue au service de tous les intérêts légitimes en jeu et dans un souci d'équité, compte tenu des aspirations des deux parties dans tout arrangement auquel on arrivera, car ces aspirations peuvent sans doute trouver un point de convergence.

155. L'impatience n'a jamais été bonne conseillère et, particulièrement à une heure où la non-conformité et le mécontentement peuvent nous troubler, il faut recommander de faire des efforts pour garder la sérénité, qui vaut mieux que l'enthousiasme le meilleur. Il s'ensuit que pour servir la paix, il faut d'abord désarmer les esprits.

156. Le Guatemala observe avec une profonde attention l'évolution des événements et je puis vous assurer qu'il en est profondément préoccupé et consterné. C'est pourquoi nous espérons que nous arriverons ici à une recommandation qui contienne quelques conditions préliminaires : premièrement, il faut qu'elle soit viable et efficace, c'est à dire qu'elle puisse être appliquée sans sacrifier les valeurs véritables de l'existence; dans ce but, nous devons nous efforcer d'arriver à un consensus, et si ce dernier n'est pas possible limiter la portée de la résolution à ce qui peut être réellement et effectivement appliqué. En second lieu, elle doit être émise en conformité avec le régime du droit et, en tant que telle, elle doit correspondre fidèlement au but, aux objectifs et aux procédures de la Charte. Enfin, je crois qu'elle doit être inspirée par la bonne foi.

157. La délégation guatémaltèque voudrait s'associer à toute initiative qui verrait le jour au sein de cette assemblée et qui tendrait à proposer une solution

juste et effective au problème que nous discutons, car nous pensons que c'est en unissant nos efforts que nous arriverons à la formation d'une conscience morale internationale suffisante pour mettre un frein à tous les excès. Nous faisons remarquer que pour que les résolutions soient effectives, il faut que leur application soit réelle et possible, étant donné que la bonne foi est un des principes indiscutables du droit; c'est d'ailleurs pourquoi ici on recherche si souvent l'unanimité ou le consensus, afin de donner plus de force morale aux résolutions.

158. C'est précisément en raison de la gravité et de l'intensité de la situation et des conséquences que peut avoir cette situation pour la paix et la sécurité que nous demandons instamment à tous ceux qui participent de près à ces discussions de bien vouloir éviter, dans la mesure du possible, toute polarisation qui risque d'empêcher l'objectivité et le réalisme. Nous sommes certains que des nations aussi dignement représentées au Siège de cette assemblée mondiale au plus haut niveau trouveront les formules sereines et pratiques qui aboutiront à la solution, même graduelle, de ce problème crucial pour l'humanité d'aujourd'hui.

159. M. HOVEYDA (Iran) : Qu'il me soit tout d'abord permis de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour présenter à la délégation irlandaise les condoléances les plus émues de ma délégation au sujet de la grande perte que l'Irlande a subie en la personne de son président, M. Erskine Childers.

160. Si l'adjectif "historique" n'avait pas été tellement galvaudé, je dirais de notre présent débat qu'il possède certainement un caractère historique. En effet, pour la première fois depuis longtemps, l'Assemblée générale a décidé de considérer dans son ensemble un des aspects majeurs du problème du Moyen-Orient, à savoir la question de Palestine. Certes, chaque année, ce problème venait devant nous partiellement sous la forme du rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sur les réfugiés. Je ne veux pas minimiser les aspects humanitaires. Le sort de millions de personnes déplacées, vivant dans des conditions précaires, constitue évidemment une préoccupation urgente de toute la communauté internationale et nous avons, à maintes occasions, dit tout le bien que nous pensions de l'œuvre accomplie dans ce domaine par les Nations Unies. Mon gouvernement n'a cessé d'apporter son soutien à l'Office. Il a même apporté, après la guerre de 1967, une contribution directe dans la région pour soulager la misère et les souffrances des nouveaux réfugiés.

161. Mais cet aspect des choses n'est qu'un effet. Pendant tout ce temps on a préféré ignorer les causes. Le cœur même du problème, pour reprendre une expression utilisée par le Secrétaire générale dans son introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation [A/9601/Add.1], restait à résoudre. En entreprenant le présent débat, l'Assemblée générale envisage enfin le problème dans son entier.

162. Depuis 1948, ma délégation a appuyé toutes les résolutions de l'Assemblée générale concernant les droits légitimes des Palestiniens, qu'il s'agisse de leur retour dans leurs foyers ou de leur droit à l'autodétermination. Je ne citerai pas ici tous ces textes qui

figurent au document A/9810 distribué le 18 octobre dernier sur l'initiative de la délégation tunisienne. Je dirai seulement, en reprenant les mots du paragraphe 1 de la résolution 2535 B (XXIV) du 10 décembre 1969, que ces textes réaffirment tous, d'une manière ou d'une autre, "les droits inaliénables du peuple de Palestine".

163. Par ailleurs, avec les années, il est devenu de plus en plus clair qu'un règlement d'ensemble de la crise du Moyen-Orient ne pouvait être envisagé sans satisfaire les droits légitimes du peuple palestinien. A maintes reprises, mon gouvernement a rappelé l'importance capitale de ce problème. C'est pourquoi ma délégation s'est portée auteur de la demande présentée par de nombreux autres pays afin que la question de Palestine soit inscrite à l'ordre du jour de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

164. C'est dans le même esprit que, le 14 octobre dernier, nous avons voté en faveur de la résolution 3210 (XXIX) invitant l'OLP, représentant du peuple palestinien, à participer aux délibérations de l'Assemblée générale sur la question de Palestine en séances plénières. En effet, nous estimons qu'on ne peut discuter de cette question sans que toutes les parties intéressées soient entendues. Et, comme chacun le sait, la récente Conférence arabe au sommet⁶ de Rabat a, à l'unanimité, investi l'OLP de responsabilités précises.

165. Nous avons écouté avec intérêt la déclaration faite par le Président du Comité exécutif de l'OLP à l'ouverture de notre débat [2282^e séance]. Nous avons également étudié avec attention toutes les interventions qui ont été faites jusqu'ici par les autres orateurs. Je dois avouer que, lors de chaque débat concernant le Moyen-Orient, je ressens en prenant la parole un sentiment croissant de frustration. Je dis bien de frustration, car les nombreuses résolutions adoptées, tant par l'Assemblée que par le Conseil de sécurité sur les divers aspects du problème, sont restées lettres mortes, si bien que l'on peut dire, sans risque de se tromper, qu'après tant d'années d'efforts, le problème demeure entier et les perspectives de paix et de sécurité dans cette région du monde ne paraissent guère encourageantes.

166. Ce sentiment de frustration est encore plus vrai et plus grand en ce qui concerne la question de Palestine que les Nations Unies ont manqué de considérer, pendant si longtemps, de manière adéquate. Aujourd'hui, et pour la première fois, le problème se pose dans sa véritable perspective, à savoir : les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien en tant qu'entité distincte et non plus comme une masse de réfugiés vivant de l'assistance internationale. Pour le peuple palestinien, dépouillé de ses terres et de ses foyers et privé de ses droits, la question essentielle n'est pas de savoir à combien s'élèvera le montant de cette assistance, mais quand et comment il pourra recouvrer ses droits légitimes et fondamentaux.

167. Il aura fallu un quart de siècle pour que notre assemblée se décide enfin à examiner l'aspect primordial du problème. Vingt-cinq années auront été nécessaires pour qu'elle en arrive à proclamer sa volonté d'assurer pleinement sa responsabilité en ce qui concerne l'un des drames les plus douloureux de notre temps.

168. Il faut donc se féliciter de cet événement qui, nous l'espérons, marquera un tournant décisif sur le chemin épineux de la paix. Pour la première fois aussi, la communauté internationale semble avoir pris conscience du fait que la reconnaissance des aspirations légitimes du peuple palestinien, dans le cadre du respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les autres Etats de la région, ne doit plus tarder. En effet, l'expérience de ce problème, comme d'autres, prouve clairement qu'aucune difficulté ne peut être résolue définitivement si l'on refuse aux peuples concernés leurs droits fondamentaux.

169. On ne peut nier que les Palestiniens ont été victimes d'une grande injustice et qu'il est grand temps de la réparer. En nous penchant sur la question de Palestine, nous ne pouvons ignorer qu'elle est également liée à d'autres aspects tels que, par exemple, l'évacuation des territoires occupés et la nécessité de mettre fin à l'état de belligérance.

170. A cet égard, nous ne devons perdre de vue ni les résolutions concernant le problème palestinien, ni les autres résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient. Certes, notre débat concerne plus particulièrement la Palestine. Mais, si la situation s'est dégradée à ce point, c'est justement parce que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité n'ont jamais été appliquées. Faut-il se demander pourquoi ? La réponse n'est que trop claire. En effet, malheureusement, si elles n'ont pas été appliquées jusqu'ici, cela est dû avant tout au refus d'Israël de mettre en œuvre les décisions de notre organisation, oubliant que la sécurité et la prospérité d'un peuple ne peuvent se fonder sur l'insécurité et les malheurs d'un autre. Cette attitude négative d'Israël est d'autant plus injustifiable que d'autres gouvernements de la région ont fait preuve, à plusieurs reprises, de la plus grande modération et de la meilleure volonté dans toutes les démarches concernant le retour à la paix.

171. L'Assemblée générale ne peut contredire ses décisions précédentes concernant le sort du peuple palestinien.

172. En ce qui concerne la création de l'Etat palestinien, décidée unanimement à la Conférence au sommet de Rabat⁶, je dois dire qu'à notre avis, c'est une question qui relève au premier chef des Palestiniens eux-mêmes et des Etats arabes directement concernés. Et puisque ces Etats ont pris une décision à ce sujet, je ne vois pas comment l'Assemblée générale pourrait émettre un avis différent.

173. Il me semble que l'Assemblée générale se doit de prendre une décision qui confirme clairement les points que j'ai mentionnés. Mais, ce faisant, la tâche de l'Assemblée ne sera pas pour autant terminée. Non seulement elle devra veiller à l'application de sa décision, mais elle devra également tout mettre en œuvre pour assurer une paix juste et durable dans la région.

174. A cet égard, des informations inquiétantes nous parviennent de tous les côtés. Nous devons prendre conscience de la gravité exceptionnelle de la situation et de l'urgence pour l'Organisation d'y faire face avant que les événements ne prennent une tournure irréversible aux conséquences désastreuses pour

le Moyen-Orient comme pour la communauté internationale dans son ensemble.

175. A ce propos, la solution de la question de Palestine, un des éléments essentiels du règlement d'ensemble, ne peut plus souffrir de retard. Et je voudrais, au nom de ma délégation, lancer un appel à la raison et à l'esprit de conciliation.

176. Nous devons tous conjuguer nos efforts dans une perspective de réalisme et de bonne foi afin d'assurer les droits légitimes du peuple palestinien et de faciliter ainsi l'établissement d'une paix juste et durable dans la région.

177. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant donner la parole aux membres de l'Assemblée qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

178. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Dans la déclaration faite à la 2288^e séance par l'un des orateurs on a pu entendre, une fois de plus, au sujet de la politique de l'Union soviétique au Moyen-Orient, des élucubrations usées, éculées et dont tout le monde est depuis longtemps fatigué. Point n'est besoin d'engager la polémique avec cet orateur. Le but de son intervention est évident. Son propos était de détourner l'attention de l'Assemblée générale et des Nations Unies de la question posée par les pays arabes avec l'appui des pays socialistes et non alignés, à savoir la question des droits nationaux inaliénables du peuple arabe de Palestine, droits violés à la suite de l'agression d'Israël.

179. La meilleure réponse à cet orateur, à ses calomnies contre l'Union soviétique, a été donnée par le représentant du peuple arabe de Palestine, le grand dirigeant du mouvement de libération de Palestine, le Président du Conseil exécutif de l'OLP, M. Yasser Arafat. Très récemment encore, dans son télégramme à M. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'URSS, M. Yasser Arafat exprimait sa profonde reconnaissance pour les prises de position résolues de l'Union soviétique et des pays de la communauté socialiste pour appuyer le peuple palestinien et sa juste cause.

“Notre peuple” — disait Arafat — “n'oubliera pas les positions de principe qui ont été les vôtres et celles du peuple de la grande Union soviétique pour aider le nôtre dans les temps difficiles qu'il connaît, alors qu'il doit contrer les coups du sionisme et de l'impérialisme qui s'efforcent d'anéantir son existence nationale.”

Voilà la meilleure réponse à cet orateur calomniauteur qui, par des mensonges rageurs, a attaqué la position de l'Union soviétique concernant la question palestinienne.

180. Ces paroles de remerciements aux pays socialistes, nous les retrouvons également dans l'intervention de Yasser Arafat du haut de cette tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est la voix du peuple palestinien, qui sait fort bien comment, de quelle manière et avec quelle ampleur l'Union soviétique et ses peuples aident le peuple arabe de Palestine dans sa lutte héroïque pour ses droits nationaux, sa liberté et son indépendance. C'est la voix des peuples arabes. C'est la voix de la vérité, tandis que l'autre voix, celle qui affirme le contraire au sujet de la poli-

tique de l'URSS, c'est la voix de la calomnie, c'est la voix du mensonge.

181. Qu'essayait de prouver cet orateur qui, par ses calomnies, attaquait l'Union soviétique et sa politique ? Qui pourrait tirer parti de ces élucubrations provocantes destinées à porter préjudice aux relations soviéto-arabes, à enfoncer un coin entre les pays arabes et l'Union soviétique, à détourner l'attention de l'agresseur et de ceux qui le soutiennent et qui l'aident ? La réponse à cette question est claire. Elle n'est pas seulement claire pour nous mais pour tous les peuples arabes. Les arguments provocateurs développés par cet orateur, sa délégation et ses dirigeants, ne sauraient, en tout état de cause, que servir Israël et ses protecteurs impérialistes et sionistes. Cette délégation par ses remarques ne fait qu'apporter de l'eau au moulin d'Israël. Par les élucubrations calomnieuses de cet orateur contre l'Union soviétique et par ses efforts futiles en vue de semer la méfiance parmi les délégations des pays arabes à l'égard de la politique de l'Union soviétique, c'est Israël qui en profite.

182. Pour les peuples arabes victimes de l'agression israélienne, une telle position — celle de cet orateur — n'est rien d'autre qu'un coup en traître, un coup de couteau dans le dos de l'héroïque peuple arabe et de ceux qui, sincèrement, fraternellement, essaient de l'aider dans la lutte lourde et difficile qu'il mène pour son indépendance et ses droits inaliénables.

183. Voilà le sens véritable et perfide des paroles calomnieuses de cette délégation contre l'Union soviétique. Mais ce sont là vains efforts, futiles tentatives. Comme par le passé, l'Union soviétique demeure l'amie sûre et fidèle des pays arabes; sa politique de soutien aux pays et aux peuples arabes victimes de l'agression israélienne est ferme, conséquente et de principe.

184. Nous rejetons avec mépris les pitoyables simagrées et les élucubrations provocatrices des adversaires de l'amitié soviéto-arabe et des aventuriers internationaux qui essaient de tirer profit pour eux-mêmes de la guerre et des souffrances d'autres peuples. Les pays arabes et le peuple arabe de Palestine voient et savent parfaitement qui est leur ami, qui les aide contre l'agression israélienne et qui, se déguisant en ami, essaie, par une démagogie anti-soviétique, de masquer sa réticence à contribuer à un règlement politique pacifique au Moyen-Orient, et à aider au retrait de toutes les forces de l'agresseur des territoires arabes occupés, et de dissimuler sa mauvaise volonté à aider réellement les Arabes palestiniens à faire valoir leurs droits légitimes sur leur terre ancestrale.

185. Si le pays que représente cet orateur — et ce n'est pas un petit pays mais une grande puissance essayant de capter l'hégémonie — apportait au peuple arabe qui lutte une aide à la mesure de ses efforts, ou en tout cas une aide à la mesure de celle, immense, qu'offre aux pays arabes l'Union soviétique, les peuples arabes ne pourraient que s'en réjouir. Si la délégation de ce pays utilisait toute l'énergie qu'elle dépense à répandre des calomnies à l'adresse de l'Union soviétique, si elle utilisait cette énergie à des buts plus nobles, c'est-à-dire à une aide réelle, à un soutien effectif à la lutte du peuple arabe de Palestine et aux peuples arabes victimes de l'agression israé-

lienne, y compris au cours de l'examen de la question palestinienne à l'Assemblée générale, alors les pays et peuples arabes en tireraient mille fois plus de profit.

186. M. CHUANG Yen (Chine) [*interprétation du chinois*] : Dans la déclaration qu'il vient de faire, M. Malik a essayé de s'attribuer le beau rôle. Mais les paroles du représentant soviétique sont à la fois mensongères et dénuées de sens. Il n'a pas eu le courage de parler ici de la double tactique de l'Union soviétique qui cherche à imposer son hégémonie au Moyen-Orient tout en prétendant aider le peuple palestinien dans sa lutte contre l'agresseur. Sa mauvaise conscience l'a amené à prendre cette position indéfendable.

187. Le représentant de l'Union soviétique s'est vanté, sans en rougir, de la prétendue "assistance militaire soviétique" au pays arabes. Mais pourquoi n'a-t-il pas osé parler du sens véritable de cette prétendue "assistance" militaire ? Qui a profité des difficultés des autres pour réaliser des bénéfices fabuleux en vendant des armes et des munitions pendant la guerre ? Qui s'est livré à un véritable chantage et a demandé toutes sortes d'avantages en retour de cette prétendue "assistance" militaire ? Et qui a eu recours à la fourniture d'armes en tant que moyen de chantage politique pour saboter la juste lutte des peuples arabes contre l'agression au moment critique de la guerre d'octobre de l'année dernière ? Tous ces faits ont été ouvertement dénoncés et sévèrement condamnés à maintes reprises par l'opinion publique arabe. Peut-on faire disparaître ces faits en jouant les sourds-muets ou en accusant les autres d'être "antisoviétiques" ? Vous vous êtes forgé une personnalité d'"allié naturel" du peuple arabe et du peuple palestinien et vous vous êtes toujours vantés de votre "aide altruiste". Si cela est vrai, pourquoi n'osez-vous pas, pour répondre à l'appel du représentant de la Chine, déclarer ouvertement que toute l'aide militaire que vous fournissez aux pays arabes pour résister à l'agression étrangère sera désormais gratuite et que vous ne serez plus des marchands de la mort, ou à tout le moins que vous n'exigerez pas le paiement de la dette si vous avez présenté la note pour les armes que vous avez fournies dans le passé ? Ou, pour être plus généreux encore, pourquoi ne pas annoncer publiquement que toutes ces dettes militaires sont annulées et qu'autant en emporte le vent ? Ne serait-ce pas là un témoignage plus pratique ?

188. Quant au flirt engagé depuis longtemps par le Gouvernement soviétique avec les sionistes israéliens et à leur complot pour préparer l'agression contre la Palestine et les pays arabes, c'est là un fait bien connu de tous. Ces dernières années, l'Union soviétique a envoyé de très nombreux émigrants en Israël, fournissant ainsi aux sionistes israéliens des effectifs formidables leur permettant de poursuivre leur politique d'agression et d'expansion. C'est bien là un cas où une superpuissance fournit l'argent et les canons et l'autre fournit les effectifs. Bien que chacune poursuive son propre but égoïste, leurs actions différentes conduisent au même résultat : accroître la force des sionistes israéliens pour leur permettre d'étendre leur agression. Ce sont là les faits évidents. Comment

peut-on les nier ? Les Nations Unies ont adopté une résolution aux termes de laquelle l'Assemblée condamnait la politique israélienne de transfert de population dans les territoires illégalement occupés et priait instamment "tous les Etats de s'abstenir de prendre toutes mesures qui pourraient être mises à profit par Israël pour appliquer sa politique de colonisation des territoires occupés" [*résolution 3092 B (XXVIII), par. 6*]. Alors qu'il a donné pour instructions à son représentant de voter pour ladite résolution, le Gouvernement soviétique a également accru notablement le nombre de ses émigrants en Israël. N'est-ce pas là une violation flagrante de la résolution des Nations Unies ? Cela ne constitue-t-il pas un appui direct accordé aux sionistes israéliens ? Vous faites le contraire de ce que vous dites : n'est-ce pas là une preuve évidente de votre duplicité et de votre hypocrisie ?

189. Un examen objectif des faits montre que la concurrence frénétique à laquelle se livrent les deux superpuissances pour s'assurer l'hégémonie au Moyen-Orient est la cause directe des troubles dans cette région. Les peuples de la Palestine et des pays arabes comprennent bien clairement maintenant que pour recouvrer les territoires arabes perdus et rendre au peuple palestinien ses droits nationaux, il faut non seulement s'opposer fermement à la politique sioniste israélienne d'agression et d'expansion, mais aussi s'opposer fermement à l'ingérence, à l'infiltration et au contrôle des superpuissances et s'en débarrasser.

190. Le PRÉSIDENT : Avant de lever la séance, je voudrais, une fois de plus, attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'à l'exception de l'Union soviétique et de la Chine, aucune autre délégation ne s'est fait inscrire pour exercer un quelconque droit de réponse. Je le dis à l'intention de l'Assemblée, et à toutes fins utiles. Je le dis aussi à l'intention d'une certaine presse qui s'est crue obligée de travestir une décision souveraine de l'Assemblée générale pour lui prêter des positions incompatibles avec une application objective et rigoureuse du règlement intérieur — et principalement des dispositions relatives au droit inaliénable de chaque délégation à l'exercice du droit de réponse autant de fois que les circonstances l'exigent.

La séance est levée à 19 h 15.

NOTES

¹ Theodor Herzl, *The Jewish State* (New York, American Zionist Emergency Council, 1946).

² Pour un résumé de cette déclaration, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Troisième Commission, 2083^e séance, par. 60*.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, Deuxième session, Supplément n° 11, vol. I, document A/364, annexe 19*.

⁴ *Ibid.*, annexe 20.

⁵ *Ibid.*, document A/364, chap. V, sect. B, recommandation XII.

⁶ Septième Conférence des chefs d'Etat arabes, tenue à Rabat du 26 au 29 octobre 1974.